



La musique cubaine en deuil de son patriarche



Compay Segundo, le sympathique papy du Buena Vista Social Club, n'est plus. Son cigare s'est éteint, son verre de rhum s'est vidé et son panama a été déposé sur sa sépulture. Qu'on se console, le « Compadre » ne laisse pas qu'un vide irremplaçable: il lègue de merveilleux classiques tel « Chan Chan », qui a surclassé « Guantanamo » parmi les chansons cubaines les plus populaires, lui permettant, du même coup, d'acquiescer à une portion d'immortalité. Les détails en B 1.

Les paradis fiscaux dans la mire de Séguin

STEPHANE PAQUET
SPaquet@lesoleil.com

■ Après les travailleurs à pourboires, c'est au tour des « cols blancs » de la finance d'être dans la mire du fisc. Le ministre des Finances, Yves Séguin, entend mettre au pas ceux qui détiennent des comptes bancaires dans des paradis fiscaux, ce qu'il appelle « l'évasion fiscale dans le big business ».

Ce phénomène a pris « des proportions inquiétantes » ces dernières années, a soutenu hier le ministre en commission parlementaire, qui vise d'abord et avant tout les professionnels, ceux pour qui il devient payant d'ouvrir des comptes à l'étranger et d'ainsi éviter de payer des impôts au Canada. « Je ne parle pas seulement des comptables et des avocats, mais aussi des cols blancs dans les sens des milieux financiers, des grandes entreprises », a-t-il par la suite précisé au SOLEIL.

M. Séguin « n'attend pas de cela des milliards de dollars tout d'un coup », mais espère que la mesure lui rapportera « d'ici un an, deux ans, ne serait-ce que 100 millions, 200 millions \$ de plus... »

« Je n'ai pas d'émotions particulières pour des gens qui ne paient pas leurs impôts au Québec », ajoutait le ministre Séguin, qui a déjà abordé la question avec ses collègues du gouvernement fédéral. « Eux aussi sont inquiets », soutient-il.

En fait, Québec ne veut pas agir seul, l'évasion fiscale dans les paradis fiscaux étant un phénomène planétaire. « Avant, (les responsables fédéraux)

L'évasion fiscale dans ces paradis prend des proportions inquiétantes

n'osaient pas en parler trop, trop parce qu'ils avaient peur pour la compétitivité canadienne. Là, les Américains, depuis deux ans, remettent de l'ordre dans le système avec beaucoup plus de mesures. »

Bref, dit-il, Québec attend que les autres bougent également pour ne pas être le seul à serrer la vis aux fraudeurs. « On peut le faire, mais l'entreprise ciblée, elle, peut démissionner ».

L'automne dernier, la vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, estimait que le Canada perd des centaines de millions de dollars en revenus à cause de sommes transférées dans des paradis fiscaux. Elle s'inquiétait même de l'érosion de l'assiette fiscale fédérale.

Après avoir étudié la pratique, elle concluait que des entreprises internationales vont jusqu'à endetter leurs filiales canadiennes pour obtenir des déductions fiscales sur les frais d'intérêts. Ces mêmes entreprises, déplorait-elle, utilisent ces fonds empruntés pour financer des investissements dans d'autres pays. La pratique a pour conséquence de priver les

Voir PARADIS en A 2 ►

Un 36^e Festival au bilan mitigé

Baisse de l'achalandage et des ventes de macarons

KATHLEEN LAVOIE
KLavoie@lesoleil.com

À l'instar de la pluie qui a sévi pendant les deux fins de semaine du 36^e Festival d'été de Québec, l'événement se termine sur une fausse note avec des diminutions significatives de ses ventes de produits dérivés, de macarons et d'achalandage. Les organisateurs se disent toutefois « satisfaits » de cette présentation qui aura été non seulement victime des soubresauts de Mère Nature, mais aussi de la rareté touristique.

« On a eu une baisse de fréquentation, mais on n'est pas les seuls à vivre ça », a fait remarquer d'entrée de jeu le président Régis Labeaume, hier,



ajoutant que le budget serait bouclé même si les comptes seront « serrés ».

Cet affaiblissement de l'achalandage, qui sera évalué par une enquête Léger Marketing, a eu un impact direct sur les résultats de la vente de macarons: on est passé de 100 000 unités en 2002 à 90 000 en 2003, dont 25 % en pré-vente. Ce déclin survient alors que le coût de l'ovale lumineux a été augmenté de

8 à 10 \$ en pré-vente et de 10 \$ à 12 \$ pendant l'événement.

Daniel Gélinas ne croit pas que cette hausse ait pu décourager les festivaliers les moins fortunés de se procurer le macaron.

« Je n'ai entendu aucun commentaire en ce sens, mais comment savoir quels répercussions une telle hausse peut avoir sur l'inconscient des gens... »

S'il y a une chose que le directeur général aimerait voir évoluer, c'est la perception qu'a la population de ce macaron.

Voir FESTIVAL en A 2 ►

□ Les Cowboys honorés Page B 1
□ Nos coups de cœur Page B 3

La CSST recourt de moins en moins à l'« espionnage »

Elle a néanmoins économisé 10 millions \$ en 2002 en traquant les fraudeurs

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

Même si la filature et la surveillance vidéo d'accidentés du travail lui permettent d'économiser des millions de dollars, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a réduit, en 2002, le recours à des agences de détectives privés pour espionner des individus soupçonnés de frauder le système.

En 2002, la CSST a fait des enquêtes auprès de 646 travailleurs accidentés. Pour l'aider à traquer les fraudeurs, elle a mandaté une vingtaine d'agences privées spécialisées pour 335 contrats — totalisant 910 788 \$ — afin qu'elles

suivent à la trace et filent, au besoin, les allées et venues de ces individus.

Dans près de 7 cas de filature sur 10, les agences ont eu recours à la surveillance vidéo pour essayer d'épingler les contrevenants.

Dans un document déposé la semaine dernière à l'Assemblée nationale dans le cadre de l'étude du budget du ministère du Travail — le ministère responsable de la CSST —, on apprend que les enquêtes sur les fraudeurs rapportent gros. En effet, la CSST a réussi à économiser pas moins de 9,8 millions \$ en indemnités de remplacement de revenu, en frais d'assistance médicale et de réadaptation au cours de la dernière année.

Les résultats démontrent que, dans près d'une enquête sur deux, la CSST avait raison de se douter du comportement du travailleur accidenté.



Même si l'économie de 9,8 millions \$ réalisée en 2002 n'est pas négligeable — loin de là —, la performance de la CSST est en deçà de celle de 2001, alors qu'elle avait réussi à économiser 12,9 millions \$ sur les 1,4 milliard \$

versés annuellement aux travailleurs pour des lésions professionnelles.

Comparativement aux 646 dossiers d'enquête mis en branle en 2002, la CSST en avait mené 920 en 2001, soit 30 % de plus. Le recours à des agences privées était également plus élevé en 2001 par rapport à 2002, soit 504 comparativement à 335.

Le recours aux enquêtes et à la filature tend donc à diminuer à la CSST. En 1996, elle y avait recouru dans 750 cas. Ce nombre avait oscillé entre 800 et 1000 entre 1997 et 2000, a affirmé au SOLEIL une porte-parole de la CSST, Françoise Lavigne.

Selon cette dernière, la diminution, en 2002, du nombre d'enquêtes et de

demandes d'aide auprès des agences privées n'est pas le fruit d'une décision administrative visant à réduire la pression sur les travailleurs accidentés. Il n'y aurait vraisemblablement pas de raison particulière pour expliquer le phénomène.

Il faut savoir, a noté M^{me} Lavigne, que le déclenchement d'une enquête constitue un geste exceptionnel et utilisé exclusivement dans le traitement de dossiers douteux. D'ailleurs, le ratio entre le nombre d'enquêtes ouvertes en 2002 (646) et le nombre total de dossiers à la CSST (582 043) est d'à peine 0,11 %.

Voir CSST en A 2 ►

Ah les vagues de Hampton... quand on les entend



Monique Giguère

MGiguere@lesoleil.com

Suite et fin. C'est dans la pétarade des motos et les odeurs d'huile de patates frites que nous nous arrêtons aujourd'hui à Hampton Beach, New Hampshire, dernière étape de notre périple sur les plages nordiques de la côte américaine.

HAMPTON BEACH — Hampton Beach, c'est un mélange d'Old Orchard et de Wells. C'est Wells par son côté familial. Old Orchard par son côté ludique. Arcades, jeux vidéo, manèges. Mais à bien y penser, c'est plus Old Orchard avec son casino, son junk food et ses junk shops sur Ocean Boulevard. Et, en prime, le bruit ahurissant des gars de bicyclette qui enterrent l'apaisante rumeur des vagues. Hampton Beach est devenue la capitale de la moto pétaradante. L'enfer! Une vraie calamité! Dommage, une si belle plage! Plus

bondée, plus paquetée, mais du même calibre qu'Old Orchard et Wells. Beaucoup moins sélecte, à l'inverse, que York. Hampton Beach, pour tout dire, c'est la plage. Essentiellement sinon strictement la plage! Pas de maisons sur pilotis comme à Kennebunkport, pas d'architecture victorienne comme à York, pas de boutiques chics, pas de fine cuisine, pas de cafés-terrasses comme à Ogunquit. Pas de quiétude comme à Wells.

« Je viens ici pour la plage. Juste la plage », avoue tout de go Marco, de Sorrel-Tracy, qui, depuis qu'il est tout petit,

Voir HAMPTON en A 2 ►



Hampton Beach est devenue la capitale de la moto pétaradante. Dommage, une si belle plage!

SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 4	Éditorial	A 11
Arts et vie	B 1	Le monde	A 8
Bourses	C 4	Petites annonces	S 11
Bridge	S 13	Québec / Canada	A 6
Capitale et régions	A 9	Sports	S 1
Décès	C 6	Statistiques	S 7
Diversissements	B 5	Télévision	B 2

LA MÉTÉO

Maximum 28, minimum 16

Généralement ensoleillé avec vents légers. Détails page S 16.

Précipitations (avant hier)

Ce mois-ci: 41,7 mm L'an dernier: 16,8 mm
Cet été: 221,1 mm L'été dernier: 188,3 mm

QUÉBEC, 107^e ANNÉE, N° 194
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 6 27657 00072 8

été 2003

DEMAIN DANS LE SOLEIL

Une étape cruciale



Pierre Guénette, double champion canadien de taekwon-do, vivra des moments importants bientôt alors qu'il tentera de se qualifier pour les Olympiques de 2004 grâce aux Jeux panaméricains et les Championnats du monde. Manon Lessard l'a rencontré.

Dans le cahier Sports

Pour réussir ses vacances



Vous partez en vacances bientôt? Stress des derniers jours, peur d'oublier des choses importantes? Pour profiter pleinement du long congé, il faut savoir le préparer. Des spécialistes donnent quelques trucs.

Dans le cahier Arts et vie

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 925, chemin Saint-Louis, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randin, bureau 4, à Québec (Québec), G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

LES SUITES

FESTIVAL

Suite de la Une

«On aimerait faire glisser l'idée qu'il s'agit d'une tarification vers celle qu'il s'agit plutôt d'une contribution, un peu comme au Carnaval avec l'effigie. Qu'on se mette à voir le macaron comme quelque chose qu'on achète pour encourager l'institution même si on ne pense pas participer à l'événement», laisse-t-il entendre.

Plus que jamais, le revenu généré par le macaron est essentiel au Festival, qui a dû composer avec une réduction de la présence touristique américaine depuis les événements de septembre 2001 et la guerre en Irak.

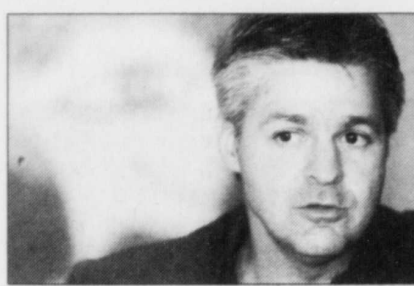
«Tout ça concorde avec ce que l'on a pu lire dans les journaux depuis quelques jours, à savoir que le tourisme est en baisse. On n'a pas senti le flux habituel de touristes pour la deuxième fin de semaine du Festival. Les hôtels ne sont pas pleins... Cela dit, le public de Québec est toujours présent et assidu», a soutenu le directeur général Daniel Gélinas.

À cet égard, les festivaliers se sont montrés plus nombreux à fréquenter le volet en billetterie. Une hausse de 30% a d'ailleurs été enregistrée pour les spectacles présentés au Cabaret du Capitole, à la salle Multi de Méduse, au Pub Saint-Alexandre et au Clarendon.

Une autre initiative visant à gonfler le financement de l'événement, les loges corporatives, a elle aussi connu un succès appréciable et fera un retour lors du 37^e Festival d'été, qui aura lieu du 8 au 18 juillet 2004.

En ce qui concerne le financement public, rien n'est assuré pour les prochaines années, mais le Festival se croit en mesure de composer avec les règles que souhaitent instaurer les deux ordres de gouvernement.

«On a compris que les gouvernements veulent établir des règles plus claires. On est d'accord avec l'idée que



Daniel Gélinas, le dg du Festival

les contributions soient faites en fonction des performances de gestion», affirme le président Régis Labeaume.

Ce dernier considère le financement du Festival comme un «défi permanent». «L'an prochain, il faudra encore innover pour augmenter les revenus et investir dans la programmation. On ne pourra pas toujours vivre avec le spectre d'éléments comme la température, le tourisme et les aléas du financement public. Il faut trouver des moyens d'exploiter sans que le Festival perde son âme, qu'il demeure populaire et accessible», estime-t-il.

Du point de vue artistique, les grandes réussites (Les Cowboys fringants, Les Rita Mitsouko, Mes Aïeux) auront une fois de plus côtoyé les rendez-vous ratés (Gord Downie, The New Pornographers, Robert Charlebois). Cela n'a pas empêché les contenus artistiques d'être de haut niveau «malgré la température et quelques incidents logistiques», a fait remarquer le directeur de la programmation, Jean Beauchesne, hier.

De son côté, Daniel Gélinas tire une leçon de la désaffectation du Pigeonnier: «Il faudra peut-être revenir à des valeurs plus sûres sur cette scène», a-t-il admis.

La prolifération des chaises de paille, un phénomène qui a tué l'ambiance sur plusieurs sites, pose un problème sur lequel le directeur général entend se pencher au cours des prochains mois. «On devra prendre une décision à savoir si on les interdit ou si on aménage des espaces pour les gens qui souhaitent s'asseoir.»

HAMPTON

Suite de la Une

n'a manqué qu'une fois son rendez-vous annuel avec Hampton à cause du dollar. «Je n'ai pratiquement jamais arrêté de venir, précise-t-il. Mais je n'aime pas les restaurants et, côté propreté, ça laisse à désirer. Je viens parce que je connais bien la région. Que ça m'empêche de tourner en rond. Et parce que j'aime bien pousser une pointe jusqu'à Boston.»

Que Hampton ne soit pas un modèle de propreté, c'est un euphémisme. La faute en est à toutes ces arcades et à tous ces fast food qui bordent Ocean Boulevard. Playland, Candy Corner, Fried Dough; ice cream, pizza, French fries! Le trottoir est maculé. Ketchup, relish, moutarde, mayonnaise strient le macadam de grandes coulées grasses tatouées dans le béton.

Marco et Nathalie sont à Hampton pour quatre jours. Ils paient 340\$US et trouvent le tarif raisonnable. En août, ils repartiront pour une autre destination. Cap sur Wildwood. Dix heures de route. «C'est loin, mais l'eau est plus chaude», argumente Marco pour justifier la distance.

CHOIX DÉCHIRANT

Nathalie, de Saint-Gédéon de Beauce, est, elle, passée en coup de vent à Hampton. Vingt petites minutes! Juste le temps de montrer l'endroit à son amie, Marie-Paule, et de la convaincre que Hampton, c'est bien aussi beau qu'Old Orchard.

Nathalie a un sacré problème de couple. Adolescente, c'est à Hampton qu'elle venait avec papa et maman. Les parents de Pascal, son conjoint, allaient, eux, à Old Orchard. Méchant dilemme quand arrive le temps des vacances. Chacun tire la couverture de son bord. Pour l'instant, c'est Pascal qui l'emporte. Les deux filles, Félécia et Jessica, votent pour Old Orchard. Le Carnaval et les jeux.

Isolée, Nathalie est partie à la recherche d'alliés. C'est ainsi qu'elle a réussi à trainer son amie, Marie-Paule, jusqu'à Hampton avec son chum, Alain, et leurs deux enfants, Marie-Michèle et Pierre-Alexandre, dans l'espoir de les gagner à sa cause. Une visite à la sauvette avant de reprendre la route pour... Old Orchard. On ne connaît pas la suite de l'histoire. Pour l'instant, les deux familles crèchent à 00.

«Ça nous coûte 588\$US, taxes comprises, pour cinq nuits. Ça a de l'allure. On est huit. L'an dernier, on a payé 130\$US par jour, juste pour deux», souligne Pascal, qui ne cache pas que l'argent, c'est un facteur drôlement important. «Ça joue beaucoup», reconnaît-il.

Denis, un Montréalais amoureux de la nature qui range le New Hampshire parmi les plus beaux États américains pour ses montagnes Blanches, ses monts Washington et Lafayette, vient, lui, à Hampton dans l'espoir d'y rencontrer et d'y entendre moins de Québécois.

Fichtre! LE SOLEIL lui tombe dessus à peine a-t-il mis les pieds sur la plage. «Moi, je recherche le dépaysement. La coupure mentale avec le travail. Je viens ici parce que les Québécois y sont moins nombreux», explique-t-il.



Hampton Beach, mélange d'Old Orchard et de Wells

Pauvre Denis, il risque d'être déçu. Parce qu'il y en a des Québécois à Hampton. Tom, le conducteur du beach trolley Miss Cassidy, qui fait la route n° 1, parle de 25%. Un chiffre nettement exagéré si l'on en juge par le petit nombre de plaques du Québec sur les centaines de véhicules stationnés sur trois rangées face à l'océan. Une concentration de tôle absolument inouïe!

Patrouilleur dans le port, Ed, au contraire, raconte qu'il en voit certes, des Québécois. Mais très occasionnellement. «Ça a chuté pour la peine, dit-il. On est loin de ce qu'on a connu il y a trois ou quatre ans.»

Angela, de la chambre de commerce, n'en démord pas. Elle accuse le temps exécrable qu'il a fait en juin. «Il y a moins de monde en général», témoigne-t-elle. À preuve encore une fois, les vacances partent le long d'Ocean Boulevard et d'Ashworth Avenue. Comme à Old Orchard. Comme à Kennebunk, Wells, Ogunquit et York.

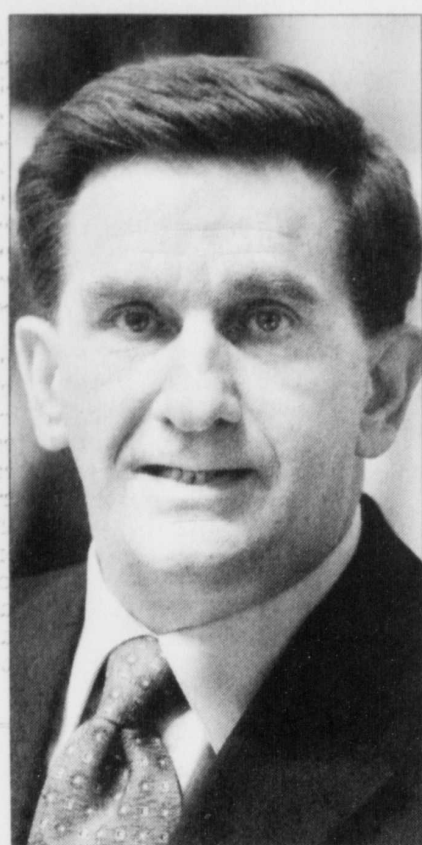
BILAN

Si l'on essaie de dresser un bilan de ces 10 jours sur la côte du Maine et aux portes du New Hampshire, trois endroits sortent des rangs. Kennebunkport pour le pittoresque. Ogunquit pour le chic. York pour la classe. Aux deux extrémités, Old Orchard et Hampton font plus populom malgré leurs plages sablonneuses à perte de vue. Wells, au centre, se tient à équidistance de tout le monde. Plus straight. Plus sereine. Plus classe moyenne.

«Nous aimons Wells. Nous aimons l'océan. Nous aimons marcher sur la plage. Nous aimons parler avec les gens. Ça suffit à notre bonheur», disaient de vieux habitués depuis 45 ans, Norma et Robert Young, d'Anjou, au moment de quitter Wells sous la pluie.

L'appel du Maine jusqu'à Hampton, c'est viscéral chez certains Québécois. Fort comme le retour des oies chez les Indiens. On dit qu'on n'ira pas. Ça l'argent coûte trop cher. Et oups! L'été arrive. On finit par faire sa valise et on échoue sur une de ces fabuleuses plages où la mer est toujours au rendez-vous. Belle, mystérieuse, incommensurable. Même si, soudain, le soleil, lui, décide de nous compter ses rayons. Lavare!

Quand la lune en chaleur s'est levée dimanche soir au-dessus de l'océan à Hampton, avant de disparaître derrière un nuage et de réapparaître, comme par magie, toute pleine et toute ronde, c'était génial sur la plage. On se serait cru à des centaines de lieues de la faune humaine et de ses maudits engins.



Le ministre Yves Séguin

PARADIS

Suite de la Une

gouvernements fédéral et provinciaux des avantages en décaulant, dont les emplois.

Elle citait le cas d'une entreprise canadienne sous contrôle étranger qui a emprunté plus de 800 millions\$. Le montant a été investi dans sa filiale à la Barbade. Les frais d'intérêts connexes, de 100 millions\$, ont été déduits du revenu canadien de l'entreprise.

MESURES INSUFFISANTES

Sheila Fraser déplorait également le manque d'experts à l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour traiter ce type de dossiers. En 1995, le gouvernement fédéral avait pourtant changé ses règles pour combattre l'évasion fiscale, mais ces modifications se sont révélées insuffisantes, concluait la vérificatrice générale.

Aujourd'hui, le ministre des Finances québécois se dit «prêt à en discuter aux Finances à Ottawa pour avoir un minimum de cohésion là-dedans». «Le sujet est d'intérêt, conclut-il. Il a atteint un seuil où tout le monde commence à vouloir en parler.» Il promet plus de détails cet automne.

EN BREF

Attentats contre trois trains en Inde

NEW DELHI — Des rebelles maoïstes présumés ont déclenché plusieurs explosions ce matin, faisant sauter des voies ferrées et dérailler trois trains dans l'est de l'Inde, ont annoncé les autorités. On ignore encore si ces déraillements ont fait des victimes dans la mesure où ils se sont produits alors que les trains circulaient à faible allure, a précisé un porte-parole de la compagnie ferroviaire. (AP)

C'ÉTAIT HIER

- 1992 — L'obscur gouverneur de l'Arkansas, Bill Clinton, est choisi candidat démocrate en vue des prochaines élections présidentielles américaines.
- 1987 — Le prince Andrew et son épouse Sarah sont accueillis à Toronto.
- 1986 — L'avion expérimental américain Voyager bat le record du monde de durée de vol: cinq jours et 18 660 km parcourus.
- 1975 — Lancement de cabines spatiales américaine Apollo et soviétique Soyouz, en vue d'un rendez-vous orbital.
- 1960 — Des Casques bleus de l'ONU arrivent au Congo. — John Kennedy accepte sa désignation comme candidat du Parti démocrate à la Maison-Blanche.

Clavardage Ken Scott
Gagnez des places pour le voir dans La Grande Séduction
avec Webcam
Aujourd'hui mardi à 12 h 30
www.cyberpresse.ca/clavardage
cyberpresse.ca

CSST

Suite de la Une

Au sujet du recours à des agences de détectives, la porte-parole a précisé qu'il se faisait particulièrement lorsque la disponibilité d'enquêteurs à la CSST se faisait rare, surtout dans les régions, ou pour certains types de mandats.

Dans le document déposé à l'Assemblée nationale, la CSST affirme qu'elle permet le recours à la surveillance vidéo «lorsqu'elle a des motifs raisonnables et sérieux à l'effet que le travailleur accidenté occupe de façon régulière un emploi rémunérateur pendant qu'il reçoit des prestations ou qu'il a des capacités supérieures à ce qu'il prétend ou encore qu'il a des activités qui peuvent nuire à sa guérison et à son retour au travail».

«L'enquêteur se doit en tout temps de respecter l'intimité de l'individu, signale-t-on. Cette enquête doit être menée de la manière la moins intrusive possible et dans le respect de la dignité des personnes.» La CSST dit s'assurer que l'enquêteur suivra à la lettre les balises dictées par les tribunaux.

En juillet 2000, la Cour supérieure donnait raison à la CSST qui avait, selon le tribunal, des «motifs légitimes» de mettre une agence de détectives aux trousses d'un aide-cuisinier bénéficiant d'une indemnité de remplacement en raison d'un mal de dos.

Les bandes vidéo tournées par l'agence faisaient voir l'homme en train de pelleter et bêcher de la terre et de soulever des dalles de ciment de 90 livres. Selon ce que rapportait la Presse canadienne, on voyait même l'homme «entrer et sortir des bureaux de la CSST le dos courbé, et ensuite au garage, droit comme un pieu».

La Cour supérieure jugea donc que l'intrusion dans la vie privée était «justifiable» et les moyens utilisés, «modérés et raisonnables».

D'autres décisions de la Cour d'appel du Québec et de la Commission des droits de la personne ont reconnu aux employeurs le droit de filmer des travailleurs seulement lorsqu'il s'agit d'une vérification de «dernier recours» et à la condition de respecter un cadre «sévérement réglementé» protégeant le droit de tout individu à sa vie privée.

RINFRET VOLKSWAGEN
5355, boul. de la Rive-Sud, Lévis 833-2133
Jetta GLS 2003
À partir de 329\$/mois**
0\$ comptant
Mags gratuits
Étes-vous fait pour Volkswagen?

YUZU
Yuzi-bar
Expérience sensorielle Décor urbain et raffiné
Venez réaliser vos fantasmes gastronomiques avec notre nouveau menu en cuisine
438, rue de l'Église (coin Charest) Saint-Rock (QC) [418] 521.7253
www.yuzu.ca

Venez décrocher un emploi!
nordia
une entreprise de classe mondiale recrutée en ce moment.
Vous êtes bilingue;
Vous aimez le service à la clientèle;
Vous aimeriez travailler pour une entreprise soucieuse du bien-être de ses employés.
nordia vous invite à sa journée portes ouvertes au 5200, boul. l'Ornière (Carrefour Les Saules) le mardi 15 juillet de 13h30 à 16h
Pour information : 864-7359

Décoration Aménagement intérieur depuis 1975
Service à domicile
DÉCOR ÉRE
L'art du CHANGEMENT dans le respect de vos préférences...
2750, chemin Ste-Foy, Plaza Laval, Ste-Foy 653-3033

OTO QUÉBEC Résultats
Tirage du 2003-07-14
07 09 13 15 17 31 34 35 40 41
48 50 53 56 61 62 64 65 68 69
Tirage du 2003-07-14
813 8570
NUMÉRO 823360

LES LUNDI, MARDI ET MERCREDI À 10 H 25 SUR LE RÉSEAU TQS

OTO QUÉBEC Résultats
Un lot de 250 000 \$ ou un bateau de Luxe Doral 280 SE
Tirage du: 2003-07-15 218437
2003-06-30 688591 2003-07-08 844125
2003-07-01 445773 2003-07-09 293103
2003-07-02 922941 2003-07-10 460292
2003-07-03 129896 2003-07-11 396982
2003-07-04 223572 2003-07-14 056943
2003-07-07 601393
LES MOIS: Encassement des billets gagnants pendant le tirage des lots. Si ces lots ne sont pas gagnés, ils sont remis à la banque d'investissement.
DU 30 JUIN AU 25 JUILLET 2003
LUNDI VOYAGE OU 250 000 \$ MARDI BATEAU OU 250 000 \$ MERCREDI PORSCHE OU 250 000 \$
JEUDI MOTORISE OU 250 000 \$ VENDREDI 1 000 000 \$

ACTUALITÉS

L'œil comme NIP

Un scénario de science-fiction déjà en gestation à Ottawa pour la carte d'identité

MARIE CAOUPETTE

MCaouette@lesoleil.com

Êtes-vous prêts à exhiber une carte d'identité avec l'iris de votre œil droit comme code d'identification personnelle? Les données biométriques ou personnelles comme l'œil, le contour du visage ou les empreintes digitales pourraient devenir le NIP du 21^e siècle, dès 2005, au Canada.

Cette carte avec identifiant biométrique pourrait être essentielle pour entrer aux États-Unis, pour prendre l'avion ou, tout simplement, payer des achats par carte de crédit.

Ce scénario de science-fiction se prépare actuellement à Ottawa. Cela ferait du Canada l'un des premiers pays au monde à adopter une carte à haute sécurité alors qu'actuellement les citoyens canadiens ne possèdent même pas de carte nationale d'identité, contrairement à ce qui se fait dans une centaine de pays dans le monde!

Le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration, Denis Coderre, qui annonçait hier l'arrivée prochaine

d'une carte d'identité avec données biométriques, fait le pari que les Canadiens sont prêts à accepter des contrôles plus serrés. Cette carte ne serait pas obligatoire, dit-il, mais disponible sur une base volontaire. Ne pas l'avoir pourrait cependant signifier qu'on ne peut plus voyager ni utiliser une carte de crédit...

Cette carte pourrait réduire les usurpations d'identité et les fraudes. La GRC a ouvert plus d'une dizaine de milliers de dossiers de vols d'identité et les pertes se chiffrent à 2,5 milliards, rappelait hier le ministre Coderre, en entrevue. Un mini-sondage auprès de 3000 citoyens indique que 65% sont favorables à ce moyen, susceptible de protéger leur identité, ajoutait-il.

SÉCURITÉ

La sécurité internationale est l'autre raison qui explique ce virage vers une carte d'identité *high-tech*. «On n'y échappera pas. Il faut faire face à la réalité. La planète a changé depuis le 11 septembre 2001», déclarait encore le ministre en faisant un tour d'horizon des organisations qui sont en voie

de resserrer leurs contrôles d'identité. En tête de liste, dit-il, figurent les États-Unis, qui s'apprentent à se doter de mesures de contrôle, avec données biométriques, à l'entrée et à la sortie de leur territoire.

Une commission européenne se penche aussi sur des mesures du genre, dans le cadre des Accords de Schen-

«On n'y échappera pas.

La planète a changé depuis le 11 septembre», juge Coderre

gen qui permettent la libre circulation des Européens sur le territoire de l'Union européenne, alors que l'Organisation de l'aviation civile internationale, basée à Montréal, cherche à établir des standards communs pour identifier les passagers avant l'embarquement. Pour compléter le tableau, cette question préoccupe les ministres de la Justice du G8 (groupe des huit pays les plus industrialisés).

Dans cet environnement, le ministre

ne cache pas qu'il préférerait que les Canadiens prennent les devants et décident eux-mêmes de leur avenir, c'est-à-dire des mesures qu'ils sont prêts à s'imposer plutôt que de vivre dans un cadre fixé par d'autres. C'est le temps de se livrer à «un débat de société» sur le sujet et de trouver «un équilibre entre l'ouverture et la vigilance», croit-il.

Il écarte du revers de la main le risque que le Canada vire à l'état policier. Cette crainte n'est pas fondée, affirme-t-il, en raison des protections légales existantes, comme la Charte des droits et l'obligation pour la GRC d'obtenir un ordre de la cour avant d'avoir accès à des dossiers personnels. Il faudrait aussi une stratégie de gestion des banques de données, appelées à croître, ajoutait-il.

À l'automne, le ministre Coderre sera l'hôte d'un forum d'experts qui réunira des défenseurs des libertés civiles, des spécialistes des technologies de pointe, des consommateurs, des policiers et des banquiers. Cette initiative fera suite au rapport d'un comité permanent des Communes qui prendra position

prochainement sur la pertinence d'une carte d'identité biométrique.

QUÉBEC

Par ailleurs, la ministre québécoise des Relations avec les citoyens, Michelle Courchesne, indiquait hier au SOLEIL qu'elle considère ce projet avec «énormément de réserves» et qu'elle a déjà fait part de ses réticences au ministre Denis Coderre. Les citoyens n'ont aucune garantie que les technologies actuelles ont la capacité de protéger leurs renseignements personnels, affirme-t-elle.

Dans ce débat, le ministre se positionne comme «la gardienne des droits» et plaide pour une «vigilance extrême». Elle préférerait un renforcement des mesures de sécurité pour la délivrance des passeports plutôt que ce type de carte d'identité. M^{me} Courchesne signalait que le sujet sera discuté en commission parlementaire à Québec, en septembre, lors de l'étude du rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information qui, rappelait-elle, s'est déjà prononcée contre ce genre de carte.

CRISE D'OKA

Innocentés après 13 ans

Trois policiers avaient été reconnus coupables d'avoir brutalisé le Warrior «Lasagne»

GENEVÈVE C.-BOUCHARD

GCBouchard@lesoleil.com

La justice est parfois longue à aboutir. La cour du Québec a accueilli favorablement, le 27 juin, l'appel des trois agents de la Sûreté du Québec (SQ) accusés d'avoir brutalisé Ronald Cross, mieux connu sous le nom de «Lasagne». Ce jugement arrive 13 ans après les événements, alors que la victime est maintenant décédée et les accusés retraités.

Les faits remontent à la fin de la crise autochtone d'Oka. Le 26 septembre 1990, alors que les Amérindiens se rendaient aux forces de l'ordre, Cross aurait été violenté par François Borduas, Lucien Landry et André Turcotte. Après avoir comparu devant le Comité de déontologie policière, ceux-ci ont été condamnés le 22 août 1997. Deux ans plus tard, ils ont été suspendus sans traitement pour des durées variant de 30 à 60 jours.

Dans le cas des agents Borduas et Landry, la décision reposait en grande partie sur les dires d'un membre du cinquième régiment d'artillerie légère

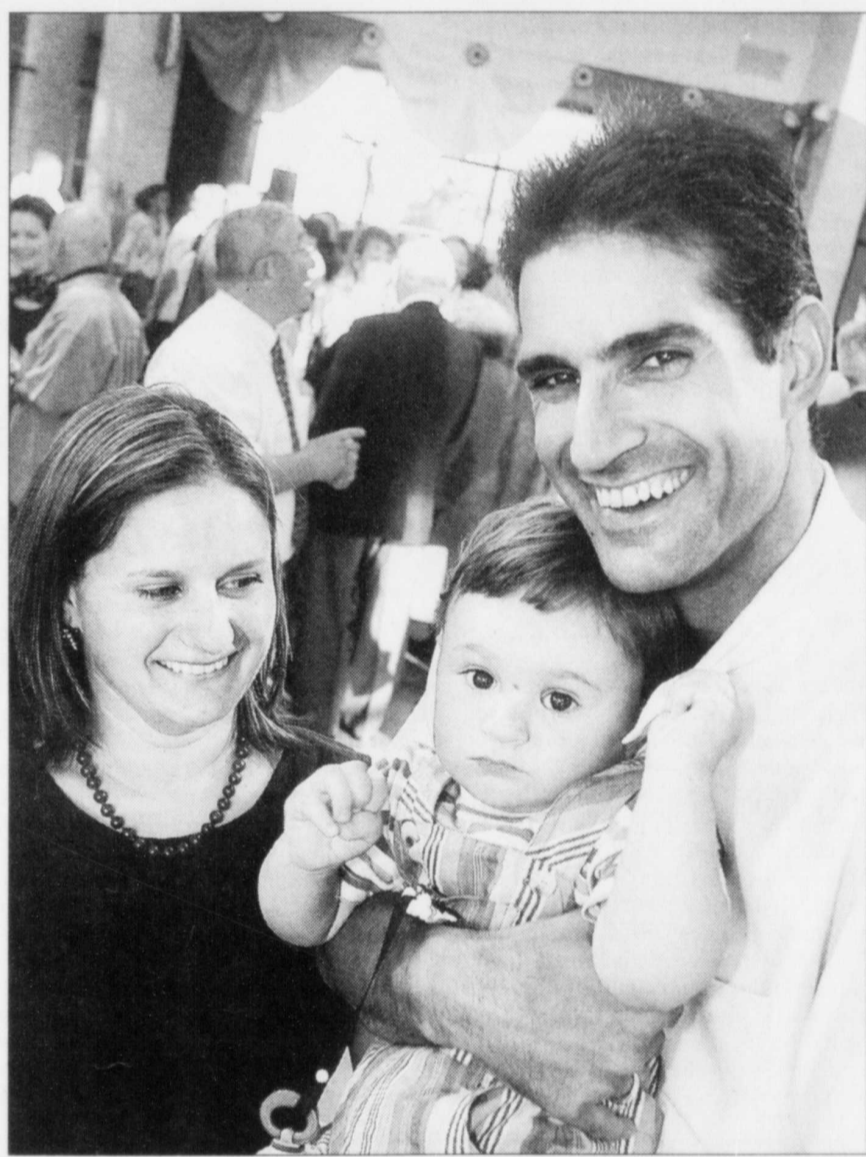


L'ex-warrior Ronald Cross, dit «Lasagne»

du Canada, dont l'anonymat a été préservé. Considéré en 1997 comme un témoin crédible, il a été discrédité cette année par le juge Gérard Rouleau. «Il a donné à l'époque une entrevue télévisée au cours de laquelle il impliquait des officiers de l'armée et non la Sûreté du Québec par la violence à l'endroit de monsieur Cross. De l'avis du Tribunal, la démonstration du caractère biaisé, peu fiable, intéressé et presque loufoque de ce témoin est faite de façon claire et déterminante, dans le mémoire des appelants.»

Pour ce qui est de l'agent André Turcotte, la condamnation reposait sur une preuve plus élaborée puisque d'autres témoignages entraient en ligne de compte. Le juge Rouleau a reconnu que la décision originale était raisonnable et n'est donc pas intervenu sur ce point. Ainsi, Turcotte pourrait être contraint de se présenter de nouveau devant le Comité de déontologie policière.

Né d'un père italien et d'une mère mohawk, Ronald Cross, alias «Lasagne», s'était rendu célèbre lors des événements d'Oka par ses nombreuses apparitions dans les médias québécois. Arrêté par la SQ, il a été condamné à six ans de pénitencier pour son implication dans la crise autochtone, mais il n'a purgé que quelques mois de sa peine. En 1999, alors qu'il œuvrait sur un chantier du pont Champlain, il a souffert d'un malaise cardiaque qui lui a été fatal. Ironie du sort, ce sont des agents de la SQ qui sont arrivés les premiers sur les lieux et qui ont tenté, mais sans succès, de réanimer l'ancien Warrior.



Plus de 500 dignitaires, ministres et autres invités ont célébré la Fête nationale de la France, hier, au Musée national des Beaux-Arts. Parmi eux, Luc, Marie-Pierre et Christopher Lang (notre photo) ont été croqués au cocktail organisé par le Consulat général de France. Plus tard dans la soirée, la Société française conviait le public à un bal. Le 14 juillet 1789, une foule en colère a pris le contrôle de la Bastille, une forteresse tenue par les soldats du roi. L'événement est considéré comme le coup d'envoi de la Révolution française. (M.C.)

Un 14 juillet sous haute surveillance

Des artistes américains tentent de redorer l'image de la France à Washington

PARIS (AP et AFP) — Ciel bleu, soleil éclatant et température caniculaire : c'est sous une météo favorable et sans aucun incident que le traditionnel défilé du 14 juillet s'est déroulé hier dans la capitale de la France, un an après qu'un jeune sympathisant d'extrême droite, Maxime Brunerie, eut tenté d'assassiner Jacques Chirac, alors qu'il descendait les Champs-Élysées.

Cette année, quelque 4750 gendarmes et policiers, soit un millier de plus que d'habitude, ont été mobilisés pour assurer la sécurité du défilé. Parmi eux, 500 policiers en civil circulaient au milieu de la foule de spectateurs répartis sur une cinquantaine de «périmètres de sécurité» entourés de barrières.

Selon la préfecture de Paris, six personnes ont ainsi été interpellées aux abords du défilé, dont trois personnes munies de pancartes, venues soutenir le porte-parole de la Confédération paysanne José Bové.

Outre ces interpellations, aucun incident n'est venu troubler l'édition 2003 du défilé militaire placé sous les couleurs de l'Europe avec comme invité d'honneur un détachement de l'Eurocorps.

Jacques Chirac a passé en revue les troupes des quatre armes. À la télé, le président Chirac a appelé ses compatriotes à s'adapter au monde mo-

derne, au moment où une série de réformes mises en œuvre par le gouvernement ont provoqué divers conflits sociaux en France, les plus graves depuis sa réélection l'année dernière.

L'Alsacien Jacques Weber, qui avait détourné le tir visant le président lors de l'attentat du 14 juillet 2002 à Paris, n'a été invité qu'au dernier moment au *garden party* au palais de l'Élysée et

ne comptait donc pas s'y rendre, a-t-il indiqué dimanche alors qu'on l'interrogeait depuis son lieu de vacances dans les Landes.

Paradoxalement, le *Bastille Day* a été l'occasion de mettre la culture française à l'honneur, à travers plusieurs animations, manifestations et concerts organisés à Washington.

Plusieurs artistes américains, dont le réalisateur Woody Allen, l'acteur Robert DeNiro et le trompettiste Wynton Marsalis, tentent de rehausser l'image de la France aux yeux du public américain grâce à une série de spots publicitaires télévisés.

Woody Allen s'y fait notamment le défenseur des *french fries* (frites françaises), que des parlementaires américains avaient dénommées *freedom fries* (frites de la liberté) en réaction à l'opposition de la France à la guerre en Irak.

Un défilé militaire placé sous les couleurs de l'Europe

La confusion s'accroît

Ottawa toujours à la recherche du corps de la journaliste Kazemi ; son fils soutient qu'elle a été inhumée en Iran

SYLVAIN LAROCQUE

Presse canadienne

■ OTTAWA — Le ministère canadien des Affaires étrangères est toujours à la recherche du corps de Zahra Kazemi, la photo-journaliste montréalaise de 54 ans d'origine iranienne qui aurait été violemment battue à la suite de son arrestation à Téhéran, le 23 juin dernier.

«Nous continuons à faire des vérifications pour retrouver le corps en Iran», a déclaré lundi un porte-parole du ministère, Reynald Doiron. Il est possible que la dépouille mortelle soit toujours à la morgue, a-t-il ajouté.

Toutefois, en conférence de presse lundi après-midi, le fils de la journaliste, Stephan Hachemi, a soutenu que la dépouille mortelle de sa mère a été enterrée «la nuit par une organisation clandestine inconnue». Il n'a pas précisé à quel moment l'inhumation avait eu lieu. M. Hachemi a exigé que le corps soit exhumé, «ce que permet la loi coranique», et que des enquêteurs canadiens déterminent les causes du décès.

«Nous avons des médecins qui sont prêts à aller là-bas», a-t-il ajouté.

M. Hachemi a demandé la collaboration du gouvernement iranien pour qu'il autorise une autopsie sur le corps de sa mère.

Selon les informations diffusées dimanche, Téhéran aurait fait signer les documents autorisant l'enterrement par la mère de Zahra Kazemi, qui habite toujours en Iran. Mais M. Hachemi soutient que pour obtenir cette signature, les autorités iraniennes ont exercé des pressions sur sa grand-mère.

Dimanche, le président de la république islamique, Mohammad Khatami, a ordonné à quatre de ses ministres de faire enquête sur la mort de la journaliste, qui détenait la double citoyenneté iranienne-canadienne. Cela ne veut toutefois pas dire qu'un tribunal statuera forcément sur l'affaire, a indiqué Reynald Doiron.

En conférence de presse, M. Hachemi a expliqué que sa mère avait été arrêtée le 23 juin et qu'elle avait été confiée quatre jours plus tard au ministère du Renseignement iranien. Son état avait alors été jugé si mauvais qu'elle avait été hospitalisée.

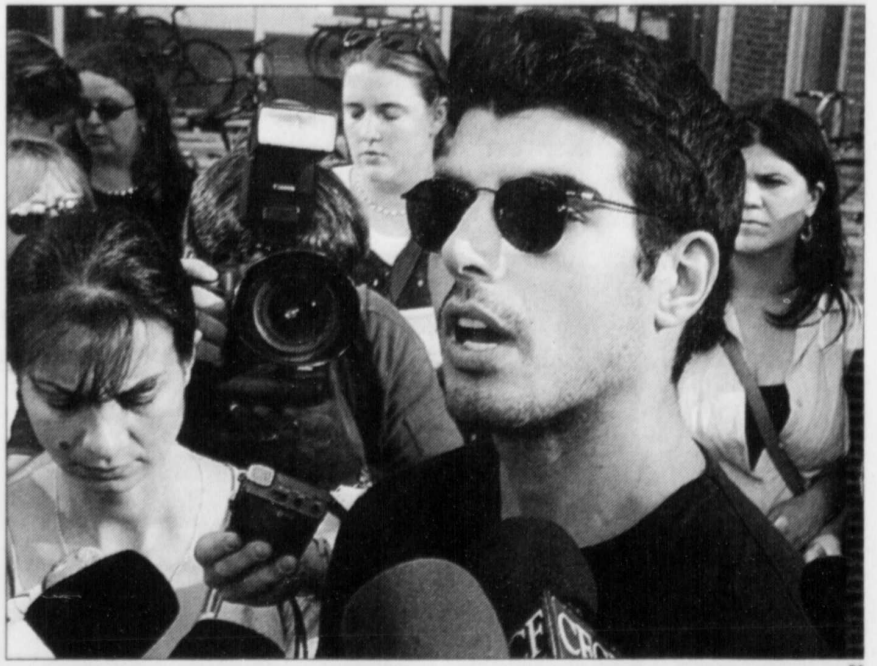
Officiellement, son décès a été causé par une «attaque cérébrale». D'autres informations indiquent que la journaliste a été arrêtée après avoir pris des photos devant une prison de Téhéran où se déroulait une manifestation.

Rappelant les nombreuses investigations laissées en plan dans le passé en Iran, les organismes de défense des droits humains ne donnent pas beaucoup de crédibilité à la démarche annoncée par Téhéran. À l'instar de Reporters sans frontières, de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et du Conseil de presse du Québec, ils réclament la tenue d'une enquête indépendante.

Le chef de l'opposition aux Communes, l'allianciste Stephen Harper, a envoyé au premier ministre Jean Chrétien une lettre lui demandant d'employer «tous les moyens diplomatiques nécessaires» pour obtenir qu'une telle enquête ait lieu.

Jusqu'à présent, les autorités iraniennes ont refusé que l'ambassadeur canadien à Téhéran, Philip MacKinnon, rencontre le ministre des Affaires étrangères, Kamal Kharrazi. M. MacKinnon doit néanmoins rencontrer son adjoint, aujourd'hui.

Il a été impossible de parler à l'ambassadeur d'Iran à Ottawa.



Stephan Hachemi, le fils de Zahra Kazemi, a rencontré la presse hier à Montréal.

La bataille contre le sida n'est pas gagnée; ni en Afrique ni ailleurs

BRIGITTE CASTELNAU
Agence France-Presse

■ PARIS — L'émotion était perceptible, hier à Paris, quand l'ancien président sud-africain Nelson Mandela est venu rappeler à la conférence internationale sur le sida, le désespoir des pays en développement toujours privés d'accès aux traitements antistida, tandis que les chercheurs rappelaient que la bataille n'est pas non plus gagnée dans les pays développés.

« Nous avons affaire à la plus grande crise sanitaire de l'histoire de l'humanité », a souligné Nelson Mandela.

Toujours aussi charismatique, l'ancien président, qui vient d'avoir 85 ans, a critiqué le fait que les traitements antiviraux restent financièrement inaccessibles aux déshérités. Une « réalité choquante » et une « injustice » que l'on ne peut pas faire semblant d'ignorer, a-t-il souligné à la deuxième conférence scientifique de l'IAS (Société internationale du sida), qui réunit plus de 5000 médecins et chercheurs jusqu'à demain.

« Nous, le peuple africain, suivrons avec grand intérêt » la concrétisation des engagements pris par le président américain, George W. Bush, qui s'est engagé à consacrer 15 milliards \$ sur cinq ans pour combattre le sida en Afrique et dans les Caraïbes.

« Compte tenu de la taille de sa population et de son économie, la contribution de l'Europe devrait au moins atteindre, sinon dépasser, celle des

États-Unis », a souhaité M. Mandela. Alors qu'il venait de terminer son discours, des manifestants sont intervenus pour un meilleur financement des traitements contre le sida dans les pays pauvres.

Pancartes et banderoles déployées jusque sur la tribune dénonçaient « les mensonges des donateurs » et réclamaient: « Un traitement pour les six millions (de sidéens), où sont les 10 milliards ? » référence aux 10 milliards de dollars par an dont on aurait besoin pour lutter efficacement contre la pandémie. Nelson Mandela, resté à la tribune pendant que les manifestants scandaient leurs slogans, a souri, puis applaudi en lisant le texte des banderoles, repris en chœur par la salle.

ENCORE PLUS À APPRENDRE

« Nous en savons probablement plus maintenant sur la pathogénèse du VIH que sur celle d'aucune autre maladie virale », a souligné le professeur américain Anthony Fauci, directeur du Na-

tional Institute of Allergy and Infectious Diseases. « Mais cette connaissance comporte encore des lacunes et il reste encore beaucoup plus à apprendre dans la décennie à venir », a-t-il expliqué. « Il a une extraordinaire capacité à muter », a-t-il rappelé.

Le virus, qui réussit ainsi à contourner les défenses immunitaires de l'organisme, trouve également des parades aux traitements et constitue un casse-tête pour la mise au point d'un vaccin préventif. Les « résistances » du virus, qui finissent par rendre inopérants les traitements, sont une des grandes préoccupations des cliniciens. D'où le besoin de trouver de nouvelles cibles pour l'attaquer.

Une série de nouvelles molécules visent à empêcher l'entrée du virus dans les cellules. Parmi ces « inhibiteurs d'entrée », on trouve des inhibiteurs du CCR5 (un récepteur qui se trouve à la surface des cellules et une des clés d'entrée du virus) dont le gros avantage serait de pouvoir être pris par la bouche, selon le Pr Jean-François Del-fraissy (hôpital Bicêtre, Paris).

Ce qui n'est pas le cas d'une autre molécule, le T-20/Fuzeon, premier « inhibiteur de fusion », mais qui semble constituer une solution de rechange pour un certain nombre de patients en échec de traitement.

Aucun des traitements disponibles ne guérit du sida, faute de pouvoir éradiquer le virus de l'organisme.



Nelson Mandela a critiqué le fait que les traitements antiviraux contre le sida restent financièrement inaccessibles aux habitants des pays en développement. Une « réalité choquante » et une « injustice » que l'on ne peut pas faire semblant d'ignorer, a souligné l'ancien président sud-africain.

ONTARIO

Un remède aux cancers du sein et de la prostate d'ici 10 ans

TORONTO (PC) — Un nouvel institut tentera de trouver un remède aux cancers du sein et de la prostate d'ici 10 ans. Il pourra dépenser jusqu'à 1 milliard \$ provenant des contribuables ontariens.

Le premier ministre ontarien, Ernie Eves, a expliqué hier que l'Institut de la recherche sur le cancer de l'Ontario, qui doit entreprendre ses activités à l'automne, a pour mandat d'accélérer l'expérimentation et le développement de nouvelles thérapies.

« Nous sommes confiants de pouvoir trouver les moyens qui nous permettront de combattre les cancers du sein et de la prostate », a dit M. Eves.

« Lorsqu'on m'a dit pour la première fois que nous pouvions y parvenir en 10 ans, j'étais sceptique, mais à mesure que j'ai pris connaissance du dossier, j'ai réalisé que c'était possible. »

Le financement du projet avait originalement été annoncé par le gouvernement conservateur dans son budget, et lors du discours du Trône, au printemps.

Ernie Eves s'était plaint à la fin mars, après le dépôt du budget ontarien, que personne ne portait attention à ce projet. Plusieurs observateurs soutenaient que le premier ministre ne se servait de cette idée que pour faire réécrire son gouvernement.

Le nouvel institut pourra dépenser 1 MM \$

DONNACONA

Un adolescent en fugue se barricade chez ses parents

STÉPHANIE MARTIN
SMartin@lesoleil.com

Un adolescent de 15 ans, en fugue d'un centre jeunesse, a tenu les policiers en haleine toute la journée, hier, à Donnacona. À la suite d'une dispute avec un voisin qu'il aurait menacé de mort, le jeune homme s'est barricadé dans la maison de ses parents. Au moment de mettre sous presse hier, le jeune homme ne s'était toujours pas rendu à la police.

Le tout a débuté en milieu d'avant-midi par une dispute avec un voisin que le jeune homme aurait menacé de mort. Craignant pour sa sécurité, l'homme a appelé les policiers de la Sûreté du Québec (SQ) qui se sont rendus sur les lieux, sur la rue Saint-Jacques, vers midi. Voyant que le jeune se barricadait dans la résidence familiale et refusait d'obtempérer, ils ont fait appel au groupe tactique d'intervention.

Le jeune ne voulait pas avoir affaire à la police puisqu'un mandat avait été émis contre lui par le centre de réadapta-

tion jeunesse Le Gouvernail, où il séjournait. Il était en permission cette fin de semaine, mais il ne s'était pas présenté au centre le samedi soir comme prévu. Il a fait savoir qu'il ne voulait pas y retourner.

LA POLICE LE CROIT ARMÉ

Le jeune homme a aussi proféré des menaces contre les policiers, a indiqué le porte-parole de la SQ, Richard Gagné. Il a brisé des meubles qu'il a lancés par la fenêtre. On a craint pendant un bon moment qu'il ne soit en possession d'une arme. En fin de soirée hier, la police n'était toujours pas en mesure de confirmer avec certitude que l'adolescent était armé. « Mais il semblerait que oui », a signalé M. Gagné. Environ six résidences situées à proximité ont été évacuées par mesure de précaution. En début de soirée, toute la rue Saint-Jacques était fermée.

Les négociateurs de la police ont tenté à plusieurs reprises au cours de la journée d'entrer en contact avec lui par téléphone et de le convaincre de se rendre. Sans succès.



ML350
DÉSORMAIS
DISPONIBLE 599\$*
Une valeur équitable

**À SEULEMENT 599\$*
PAR MOIS, VOUS SEREZ
NOMBREUX À SORTIR
DES SENTIERS BATTUS.**

La ML350 ne recule devant aucune destination. En effet, son entraînement à 4 roues motrices en permanence et son puissant moteur lui permettent d'affronter routes de campagne, sentiers boueux et parcours difficiles. Et grâce à son habitacle luxueux et à son équipement de sécurité de pointe, vous bénéficiez d'un confort appréciable et d'une grande tranquillité d'esprit. Venez donc vite faire un essai routier! Une telle offre de location-bail pourrait causer un embouteillage à tout moment. Mercedes-Benz. N'attendez plus.



Mercedes-Benz

Chatel Automobiles Ltée

Témoin de votre réussite...

1350, Bouvier, Québec Tél.: (418) 628-6336
www.chatel.mercedes-benz.ca

Satellite de Chatel Automobiles

171, boul. Ste-Anne, Pointe-au-Père
Vente et service 1-800-353-0911

« J'ai fait confiance parce qu'il y a souvent des articles de fond très très détaillés, entre autres, la fin de semaine dans le cahier Zoom, on fait le tour de sujets bien précis. »

Élaine Lajoie, Sainte-Foy

Les Québécois ne sont plus les plus grands fumeurs du pays

DENNIS BUECKERT
Presse canadienne

OTTAWA — La réputation du Québec comme terre de gros fumeurs est partie en fumée, pourrait-on croire.

L'année dernière, la consommation de tabac y a diminué de 15,5% par rapport à 2001, indique une étude fédérale effectuée par l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF).

En moyenne, la consommation de tabac a diminué de 10% au Canada en 2002. Il s'agit de la baisse la plus importante depuis que des statistiques sont compilées à ce sujet, affirme David Sweanor, un représentant de l'ADNF.

«Aux États-Unis, la diminution est en moyenne de 2 ou 3% par année», dit-il. «Ce qui est intéressant à propos du Québec, c'est que la perception à l'ex-

térieur (du Québec) est que tout le monde fume dans cette province. Mais le fait est que le taux de consommation du tabac y est tombé de façon très, très importante.»

La consommation de tabac y a diminué de 15,5 % l'an dernier, révèle une étude

La baisse au Québec est même plus forte qu'en Californie, où l'on se targue d'être devant tout le monde dans le domaine.

Après le Québec, c'est en Alberta que l'ADNF rapporte la plus forte baisse, avec 14%. Suivaient le Nouveau-Brunswick (11,3), la Saskatchewan (9,7), l'Île-du-Prince-Édouard (8,7), le

Manitoba (8,6), la Nouvelle-Écosse (8,5), l'Ontario (8,2) et la Colombie-Britannique (5,9). Terre-Neuve fermait la marche avec une chute de 2,4%.

M. Sweanor attribue le déclin de la consommation de tabac aux taxes et aux divers programmes de lutte contre le tabagisme. Selon lui, le Canada est véritablement devenu un modèle pour le monde en ce qui concerne la lutte au tabagisme.

Par ailleurs, la ministre de la Santé Anne McLellan doit parapher une convention internationale sur le contrôle du tabac au quartier général des Nations unies aujourd'hui, à New York. La convention a pour but de lutter contre le tabagisme dans les pays en voie de développement, où le nombre de fumeurs ne cesse d'augmenter depuis des années.

Selon Francis Thompson, un autre représentant de l'ADNF, on peut s'interroger sur l'ampleur de la baisse au Québec, surtout quand on la compare à l'Ontario, où les prix et les taxes sur le tabac sont presque identiques.

Il faut dire que le ministère fédéral de la Santé a modifié ses compilations de statistiques, excluant les machines à rouler les cigarettes. Toutefois, cela ne devrait pas avoir une aussi grande influence sur les chiffres en général, estime M. Thompson.

Il est possible également que les fabricants de cigarettes sous-estiment leur production, mais là aussi, ça n'expliquerait pas la différence, poursuit-il.

«Je pense qu'on peut relier la différence entre les deux provinces à des modes. Mais nous ne sommes pas

moins étonnés des résultats. Tout le monde est étonné.»

On se surprend aussi du fait que les sondages de Santé Canada sur la consommation de tabac au Québec ne montrent pas une réduction aussi importante du nombre de fumeurs.

Peut-être que les fumeurs ont réduit leur consommation au lieu d'arrêter complètement, d'avancer M. Thompson, ou qu'une erreur affecte les résultats des sondages.

Le nombre de fumeurs canadiens a baissé pour une sixième année de suite et n'a jamais été aussi bas depuis les années 30, signale Rob Cunningham, de la Société canadienne du cancer. Et malgré les derniers chiffres, c'est toujours au Québec qu'on retrouve le plus grand nombre de fumeurs au pays. Mais l'écart se rétrécit.



Les fausses armes à feu sont retrouvées presque aussi souvent que des armes de poing lors de crimes.

Des groupes veulent la mise au ban des fausses armes à feu

L'attaque d'un enfant de cinq ans ravive le débat

TORONTO (PC) — Un jeune garçon de cinq ans était toujours hospitalisé hier après qu'une balle tirée par un pistolet à air comprimé se fut logée dans sa cervelle. Par ailleurs, les groupes en faveur du contrôle et de l'usage sécuritaire des armes à feu ont réclamé l'interdiction des armes d'apparence réelle.

Deux adultes, ainsi qu'un jeune homme de 17 ans dont les noms ne peuvent être révélés, ont comparu en cour, hier, faisant face à plusieurs accusations en rapport avec la fusillade d'une demi-heure au cours de laquelle l'œil droit du garçonnet a été touché. Les coups de feu ont été tirés à partir d'une voiture en mouvement près du terrain du Parc des expositions à Toronto dimanche vers 17 h, alors qu'une foule compacte quittait les lieux après la présentation du Molson Indy, une course automobile de la série Champ Car.

L'état de l'enfant s'est amélioré en après-midi. Les médecins ont affirmé que le bambin n'avait pas perdu la vue de l'œil atteint et qu'une chirurgie n'était pas envisagée à l'heure actuelle pour extirper la balle. Lors de la fusillade, un homme de 27 ans a également été blessé au front et a été conduit à l'hôpi-

tal hier. Le porte-parole du Conseil canadien de la sécurité, Émile Therien, a qualifié cet acte de «brutal et ignoble», et en déplore la fréquence. Le Conseil a demandé au gouvernement fédéral à plusieurs reprises d'interdire les faux pistolets, tels ceux à air comprimé, les starters et les fusils à plomb ainsi que ceux d'apparence semblable aux vrais pistolets, mais sans succès.

FACILES À TROUVER

«Il est aussi facile d'acheter ces armes que des bandes dessinées, alors que ce sont des produits de consommation dangereux», a dénoncé M. Therien à Ottawa, précisant que n'importe qui peut s'en procurer dans des magasins d'articles de sport. Le port de ces armes est problématique surtout chez les jeunes, qui procèdent fréquemment à des actes illégaux munis de fausses armes.

Selon les études effectuées par le conseil, des fausses armes à feu sont retrouvées presque aussi souvent que des armes de poing lors de crimes. Chaque année, plus de 50 enfants de moins de 18 ans sont hospitalisés pour des blessures causées par des pistolets à air comprimé.

La police de Toronto n'a pas été en mesure de confirmer combien de fausses armes ont été saisies dans le cadre d'activités criminelles. Cependant, le sergent-détective Randy Smith a affirmé que les forces policières accordaient autant d'importance aux fausses armes qu'aux vraies. «Ces armes sont conçues pour ressembler aux vraies armes à feu. Si elles sont utilisées aux mêmes fins, elles peuvent être classées comme telles et des accusations peuvent être portées contre leur détenteur», a indiqué M. Smith.

Selon la loi fédérale, ces armes ne peuvent être considérées comme des vrais pistolets en raison de la vitesse des balles, qui atteignent moins de 152 mètres par seconde. De ce fait, leur vente ne peut être restreinte au grand public.

M. Therien a fait savoir que grâce à l'usage de balles légères, la vitesse de tir de ces armes peut dépasser la limite permise. Il est étonnant, dit-il, qu'aucune loi ne réglemente l'usage des fausses armes à feu, alors que même les jouets en peluche font l'objet d'une réglementation selon la Loi sur les produits dangereux.

CONCOURS POUR FAUX OCCASIONNELS

Le dossier est clos pour la ministre Jérôme-Forget

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

Faisant fi de la conclusion du rapport de la Commission de la fonction publique sur la tenue des concours réservés pour les employés à statut occasionnel, la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, n'a pas du tout l'intention de faire marche arrière et de revoir la démarche instituée par l'ancien gouvernement péquiste et les syndicats pour résoudre l'éternel problème des faux occasionnels.

«Pour moi, le dossier est clos», affirme sans détours ni faux-fuyants M^{me} Jérôme-Forget au cours d'un entretien téléphonique avec LE SOLEIL.

«On a réglé un problème (celui des faux occasionnels) et on l'a réglé de la façon la plus équitable possible, avec un souci constant de transparence, et en toute harmonie avec les syndicats. Mis à part quelques individus, je ne vois personne contester la démarche.»

Dans un rapport qu'elle rendait public à la mi-juin dernier, la Commission de la fonction publique établissait que la tenue des concours réservés pour quelque 15 500 employés à statut occasionnel des ministères et organismes gouvernementaux ne s'était pas toujours déroulée dans le respect scrupuleux de la Loi sur la fonction publique. Elle constatait un «manque de rigueur» et une absence d'objectivité dans l'évaluation des candidats dans cette démarche qui aura finalement permis à une grande majorité des faux occasionnels admissibles aux concours réservés d'accéder à un poste permanent dans l'administration publique ou encore d'être inscrits sur une liste de déclaration d'aptitudes leur permettant d'obtenir un emploi régulier.

MESURES DE CORRECTION

Dans sa conclusion, la Commission de la fonction publique — qui ne détient qu'un pouvoir de recommandation — suggérerait à la présidente du Conseil du Trésor «d'identifier certaines mesures de correction» pour tenter de redresser la situation. Toutefois, elle se gardait bien d'identifier les «mesures de correction» à

mettre de l'avant laissant ainsi la présidente du Conseil du Trésor et ses fonctionnaires faire leurs propres évaluations des résultats du travail de vérification mis en branle à la suite des nombreuses plaintes acheminées à la commission, notamment par les personnes qui, pour toutes sortes de raisons, ont échoué aux concours réservés.

Si elle reconnaît d'emblée «qu'il est très difficile d'imaginer une démarche d'évaluation des personnes qui soit parfaite en tout temps et pour tout le monde» et que toute opération semblable «pourra toujours être mise en doute par des gens qui vont s'opposer à l'évaluation qu'on leur a accordé», Monique Jérôme-Forget n'entend pas s'attarder aux cas litigieux qui font actuellement l'objet de plaintes devant la Commission de la fonction publique, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et de la Commission des normes du travail.

«Si on commence à regarder un cas, il va falloir tous les regarder», a souligné la présidente du Conseil du Trésor. Ça voudrait dire analyser non seulement les dossiers des personnes qui ont échoué les concours réservés, mais aussi ceux que la dizaine de milliers d'occasionnels ont réussis. «Nous ne voulons pas refaire les évaluations qui ont déjà été faites.»

Pour Monique Jérôme-Forget, le public ne doit pas se surprendre de constater

que la très grande majorité des faux occasionnels ont passé avec succès les concours réservés et ont pu se qualifier pour un emploi permanent. «Il s'agissait de personnes qui travaillaient dans la fonction publique depuis plus d'une année. Certains comptaient plus de cinq années de service. S'ils ont fait l'affaire durant toutes ces années, ça voulait dire, manifestement, qu'ils faisaient leur travail convenablement.»

La présidente du Conseil du Trésor assure cependant qu'elle demeurera attentive aux jugements que porteront les tribunaux administratifs aux plaintes adressées par les occasionnels qui ont échoué aux concours réservés et qui ont été congédiés à la suite de leur échec.



Monique Jérôme-Forget

Jacques A. Plamondon remplace Pierre Lucier à la présidence de l'Université du Québec

MICHÈLE LAFERRIÈRE
MLaferriere@lesoleil.com

L'Université du Québec a un nouveau président, Jacques A. Plamondon, qui entrera en fonction le 4 août. Il remplacera Pierre Lucier, qui occupait le poste depuis 1996, mais qui vient d'être nommé sous-ministre en titre au ministère de l'Éducation.

L'Assemblée des gouverneurs de l'UQ a désigné M. Plamondon au poste de président par intérim le 11 juillet, au cours d'une réunion spéciale. Mais c'est au Conseil des ministres que reviendra la tâche de nommer, éventuellement, le successeur per-

manent de M. Lucier.

Jacques A. Plamondon est vice-président à l'administration à l'UQ depuis janvier 2001, emploi qu'il continuera d'assumer pendant son intérim. Titulaire d'un doctorat en philosophie de

C'est au Conseil des ministres qu'il reviendra de nommer le successeur permanent

l'Université d'Aix-Marseille, il a commencé sa carrière comme professeur à l'Université de Sherbrooke, où il fut aussi vice-recteur aux ressources hu-

maines. Il a ensuite occupé les sièges de recteur de l'Université du Québec à Hull et de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Puis il fut professeur invité de l'École nationale d'administration publique.

Pierre Lucier avait accepté un second mandat de président de l'UQ le 9 décembre 2001. Il était censé demeurer en poste jusqu'en décembre 2006.

En acceptant de devenir sous-ministre, au début du mois, il a abandonné la présidence du comité Québec Capitale, qui se choisira un nouveau président à la reprise de ses travaux, en septembre.

LÉGION D'HONNEUR Hubert Reeves promu au rang de commandeur

■ PARIS — L'acteur Jean-Claude Brialy et l'astrophysicien québécois Hubert Reeves ont été élevés hier au rang de commandeur de la Légion d'honneur alors que l'animateur de télévision Pascal Sevran recevait le titre d'officier. Le président du conseil exécutif de Corse Jean Baggioni a également été élevé au rang d'officier. Anne-Aymone Giscard d'Estaing, Jean-Pierre Foucault et la championne de karaté Nathalie Leroy étaient faits chevaliers. (AP)

Le Manoir Manrèse innove!

MAINTENANT

LE NOUVEAU PAVILLON MURRAY, peut accueillir les personnes en perte légère d'autonomie.

Le même confort, la même classe...

MANOIR-MANRÈSE
Résidence pour retraités et pré-retraités
700, avenue Murray, Québec
(418) 683-6438
Contactez-nous 7 jours sur 7

Tous les logements vous offrent une VUE IMPRENABLE

Soldes fin de saison

sur toutes les collections printemps-été

Rabais 50 à 70%

- Toute vente finale
- Taxes incluses dans les prix

MANNEQUIN

Place de La Cité 659-4798

LE QUÉBEC ET LE CANADA

Appuis



Les jeunes entarteurs de Ralph Klein bénéficient d'une campagne d'appui syndicaux. La Fédération des travailleurs de l'Alberta organise une campagne pour amasser des fonds afin d'assurer la défense juridique des trois étudiants universitaires qui ont entarté le premier ministre de la province, Ralph Klein, la semaine dernière. « J'ai bien peur qu'ils doivent faire face à une sentence sévère, ce qui serait plutôt injuste, soutient le président de la Fédération, Les Steel. Nous voulons nous assurer que les étudiants subissent un procès équitable », a-t-il déclaré. (PC)

EN BREF

La loi sur les mariages gais précisée sous peu

■ Les modalités du projet de loi fédéral visant à reconnaître les mariages de conjoints de même sexe devraient être dévoilées d'ici la fin de semaine. La nouvelle définition du mariage sera inscrite dans un document envoyé à la Cour suprême du Canada pour approbation après le retour au pays du ministre de la Justice Martin Cauchon, actuellement en visite en Angleterre. L'annonce aurait lieu immédiatement après son retour au pays, jeudi. Ottawa demandera à la Cour suprême de statuer sur la juridiction de la loi afin de savoir si toutes les provinces seront dorénavant obligées de permettre les mariages gais. Le premier ministre Chrétien a souligné que la loi sera soumise à un vote libre à la Chambre des communes une fois que la Cour suprême se sera prononcée. (PC)

Les Américains prévenus contre le SRAS

■ TORONTO — Les Américains qui se sont rendus à Toronto récemment sont avisés à leur retour par le Centre de contrôle des maladies des États-Unis qu'ils pourraient avoir attrapé le SRAS dans cette ville. Selon un avis publié vendredi dernier, le Centre de contrôle suggère que toute personne ayant transité par Toronto avant le 8 juillet — même si elle ne s'est arrêtée qu'à l'aéroport international Pearson — qui développe des symptômes de la pneumonie atypique avant vendredi prochain sera considérée comme un cas potentiel de SRAS, à moins d'un diagnostic contraire. « Je crois qu'ils ont tort », a dit le Dr Andrew Simor, expert en matière de syndrome respiratoire aigu sévère. « Nous pêchons par excès de prudence », a avoué le porte-parole du Centre de contrôle des maladies, Dave Daigle. Entre-temps, les autorités sanitaires de l'Ontario ont annoncé hier le décès d'une femme de 76 ans, la 40^e personne à avoir succombé au SRAS au Canada. Dix-sept autres personnes qui l'on croit atteintes du SRAS sont toujours hospitalisées à Toronto et sept d'entre elles sont dans une condition grave. (PC)

Efforts pour éviter la grève des postes

■ OTTAWA — Les discussions entre la Société canadienne des postes et le syndicat des employés se sont poursuivies hier avec un médiateur dans le but d'éviter le déclenchement d'une grève. Les 45 000 membres du Syndicat des travailleurs des postes sont sans contrat de travail depuis le 31 janvier. Le mois dernier, les employés ont voté à 92 % en faveur de la grève en raison d'un désaccord au sujet des salaires, de la sous-traitance, des modalités entourant la retraite, de la charge de travail et de la sécurité au travail. (PC)

SOMMET DE BAGSHOT SUR LA GOUVERNANCE PROGRESSISTE

Le plan Chrétien sur l'intervention en cas de génocide appuyé par une coalition

KEVIN WARD
Presse canadienne

BAGSHOT — Une coalition de gouvernements de centre gauche a demandé à l'Organisation des Nations unies, hier, de considérer une proposition avancée par le Canada visant à prévenir les crimes humanitaires et même d'éventuels génocides.

Les 14 dirigeants présents au Sommet sur la gouvernance progressiste de Londres, fondé par l'ancien président des États-Unis Bill Clinton, le chancelier allemand Gerhard Schroeder et le premier ministre britannique Tony Blair en 1999, ont fait parvenir à l'ONU un document préparé depuis 18 mois déjà. Le document date de décembre 2001, mais les attentats terroristes du 11 septembre 2001 à New York ont retardé la présentation du texte.

« Le Conseil de sécurité de l'ONU demeure le seul organisme capable de prendre des mesures à grande échelle pour prévenir des drames humanitaires d'envergure », font valoir les dirigeants.

En identifiant les Nations unies comme l'organisme ayant l'autorité pour sévir contre les pays qui commettent des atrocités envers leurs citoyens, la proposition du mouvement pour la gouvernance progressiste ignore le droit de veto des cinq membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU.

Certains observateurs laissent entendre que les États-Unis, un des cinq membres permanents, n'endosseraient pas la proposition de Jean Chrétien.



Le président du Chili, Ricardo Lagos, et le premier ministre Jean Chrétien au sommet de Bagshot, en Angleterre.

Le premier ministre du Canada a précisé que la stratégie d'intervention pourrait toute de même fonctionner sans l'appui des États-Unis en ajoutant du même souffle que les Américains n'ont pas appuyé la création d'un tribunal pénal international ni le traité international sur les mines antipersonnel mais que les deux projets se sont malgré tout concrétisés.

« Nous n'avons pas besoin de l'accord de tout le monde. Nous trouverons bien

une façon de parvenir à nos fins », a dit Jean Chrétien.

RÈGLES PRÉCISES

Tony Blair a pour sa part insisté sur l'importance de mettre en place des règles précises. « Il faut établir clairement de quelle façon nous pouvons apporter une protection et de l'aide à un pays dont les citoyens subissent des traitements inhumains car les gens veulent connaître les règles qui encadrent le

système. » Le document de 85 pages a été écrit par une douzaine d'experts, dont le Canadien Michael Ignatieff, à la demande du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, afin de protéger les droits humains et de prévenir d'éventuels génocides. Kofi Annan avait présenté sa demande aux chefs de gouvernement de la planète, il y a trois ans, après que l'ONU eut été incapable de prévenir les génocides du Kosovo en 1999 et du Rwanda en 1994.

Les emplois de la nouvelle économie trop onéreux

Certains coûtaient 121 739\$, dit Yves Séguin pour justifier l'abandon de crédits d'impôt

STÉPHANE PAQUET
SPaquet@lesoleil.com

■ Le ministre des Finances du Québec, Yves Séguin, justifie la mise au rancart de certains crédits d'impôt au secteur de la nouvelle économie en prétextant que ceux-ci coûtaient trop cher à l'État, jusqu'à 121 739\$ par emploi créé dans les Centres de développement des technologies de l'information, déplore-t-il.

En commission parlementaire, le ministre Séguin a brandi un tableau hier selon lequel le coût annuel des emplois créés dans des sites désignés par le gouvernement s'élevait, en moyenne, à 46 927\$ en 2003. Les sites qui ont coûté le plus cher par « emploi créé » sont de toute évidence les Centres de développement des technologies de l'information (CDTI), où la création d'un emploi coûtait en moyenne 121 739\$ en crédit d'impôt au fisc, selon les calculs de son ministère.

Au Centre national des nouvelles technologies, à Québec (CNNTQ), le coût moyen d'un « emploi créé » est de 32 634\$, alors qu'il est de 24 977\$ dans la Cité du multimédia à Montréal, tant décriée par les libéraux (voir le tableau).

Le calcul ne tient toutefois pas compte des emplois sauvegardés. Les Finances parlent plutôt d'emplois « déplacés » vers un site désigné par Québec. Or, le ministre lui-même reconnaît que « ça a dû aider, dans certains cas, à maintenir des emplois ».

En fait, aux États-Unis, en 2001 et en 2002, le secteur technologique a perdu environ 560 000 emplois, selon une étude publiée par une association de professionnels récemment citée par l'agence Reuters.

Pour voir le coût par emploi créé ou sauvegardé au Québec pendant qu'éclatait la bulle technologique, il faut se référer à la dernière colonne du tableau, des chiffres non fournis par

SITES DÉSIGNÉS ET ENTREPRISES	EMPLOIS nombre			COÛT ANNUEL		
	Nombre	Emplois déplacés	Création d'emploi	Total	par emploi créé	par emploi subventionné
Carrefours de la nouvelle économie	174	2432	954	3386	53 459 \$	15 062 \$
Cité du multimédia à Montréal	107	2640	2202	4842	24 977 \$	11 359 \$
Centre nat. des nouvelles technologies de Québec	98	1637	858	2495	32 634 \$	11 222 \$
Cité du commerce électronique	4	4700	1011	5711	75 173 \$	13 307 \$
Centres de dévelop. des tech. de l'information	52	772	345	1117	121 739 \$	37 600 \$
Total	435	12 181	5370	17 551	46 927 \$ (moyenne)	14 358 \$ (moyenne)

SOURCE: MINISTÈRE DES FINANCES—LE SOLEIL

TABLEAU LE SOLEIL

le ministère des Finances, mais calculés par LE SOLEIL.

Ainsi, sur les cinq sites désignés, les 17 551 emplois créés ou « déplacés » ont coûté en moyenne 14 358\$ chacun en crédit d'impôt. Quelle proportion de ces emplois aurait de toute façon été maintenue au Québec sans les crédits d'impôt? Impossible de le savoir même si, en campagne électorale, les péquistes répétaient souvent que le géant IBM avait coupé des emplois en Amérique du Nord, « mais pas à Montréal ». Ils attribuaient à leurs crédits d'impôt la présence renforcée du géant américain en sol québécois.

Si on tient compte des emplois maintenus (ou « déplacés » vers un site désigné), ceux des CDTI demeurent les plus chèrement encouragés par le fisc, avec une moyenne de 37 600\$ par emploi, contre 11 222\$ pour ceux du CNNTQ. Les gens de Québec sont alors ceux qui obtiennent le moins grand crédit d'impôt par emploi créé. « La même entreprise peut se retrouver à cumuler l'ensemble ou un ensemble de crédits qui donnent, au point de vue financier, un rendement qui peut atteindre et même dépasser 70 % de l'investissement global », déplorait hier le ministre Séguin. « Je ne condamne pas ces mesures fiscales,

ajoutait-il. Elles ont pu avoir dans le passé leur utilité. Mais il faut se poser la question après un certain nombre d'années si c'est approprié de les maintenir. »

INSPIRÉ PAR PARIZEAU

Même François Legault, le critique péquiste en matière de finances publiques, reconnaissait hier qu'un ménage s'imposait, mais il reprochait aux libéraux de couper sans distinction dans l'ensemble des crédits d'impôt, sans en évaluer la pertinence.

Le ministre des Finances prévoit continuer à aider les entreprises, a-t-il répété hier, mais par d'autres moyens. Et, faute d'être inspiré par les crédits d'impôt de Bernard Landry, c'est un autre péquiste qui semble lui montrer la voie: Jacques Parizeau, alors aux Finances, avait instauré le Régime d'épargne-actions, le REA, qui « avait créé certainement pendant un certain nombre d'années une très bonne activité économique », a reconnu Yves Séguin.

Lui qui est encore à réfléchir à « un repositionnement » de l'aide aux entreprises souhaite également revoir la loi du Fonds de solidarité de la FTQ pour « qu'il puisse faire des placements plus stratégiques dans l'économie ».

BAISSES D'IMPÔT Yves Séguin garde le cap

MARTIN OUELLET
Presse canadienne

QUÉBEC — Le ministre des Finances, Yves Séguin, va réduire d'un milliard de dollars le fardeau fiscal des contribuables l'an prochain, en dépit de l'impasse budgétaire anticipée de 3 milliards\$.

« Notre engagement est clair, le prochain budget (2004-2005) va comporter la réduction d'impôt qu'on s'est engagé à donner », a déclaré M. Séguin, hier à Québec, en marge de l'étude des crédits budgétaires du ministère des Finances.

Le cadre financier du Parti libéral prévoit en effet des baisses d'impôt totalisant cinq milliards\$, sur une période de cinq ans. L'objectif des libéraux est de ramener à la moyenne canadienne le fardeau fiscal des Québécois, qui est depuis plusieurs années le plus lourd en Amérique du Nord.

Le ministre Séguin a l'intention de respecter l'engagement de son parti coûte que coûte, malgré le ralentissement économique et les prévisions pessimistes du rapport Breton prévoyant un manque à gagner de 3 milliards\$. « Ça va nous amener à faire des choix différents, mais on tient notre promesse », a-t-il insisté.

Il est cependant acquis que si la croissance économique est inférieure aux 2,5% prévus dans le budget de juin, le gouvernement libéral n'aura d'autres choix que d'imposer des compressions. Sans parler de nouvelles coupes dans les budgets des ministères, le ministre Séguin convient qu'il devra « faire les choses autrement » pour arriver à boucler son budget tout en baissant les impôts d'un milliard de dollars.

Quoi qu'il en soit, le ministre risque de se buter à la résistance farouche des groupes de pression et des centrales syndicales, qui craignent de faire les frais de la réduction du fardeau fiscal des contribuables. Sans contrat de travail, les syndicats du secteur public promettent d'ailleurs un automne chaud au gouvernement Charest s'il s'avise de leur imposer des concessions à la table des négociations.

L'opposition péquiste déplore l'entêtement du ministre à vouloir baisser les impôts pendant que les services publics manquent de ressources. Le porte-parole de l'opposition officielle en matière de Finances publiques, François Legault, accuse le gouvernement de donner priorité à la réduction des impôts plutôt qu'aux services à la population. « C'est faire reculer la solidarité sociale », a commenté le député de Rousseau, en commission parlementaire.

En se privant d'un milliard de revenu provenant de l'impôt des particuliers, le ministre Séguin devra effectuer une nouvelle série de coupes, estime le député Legault. « Il y aura d'autres compressions dans les secteurs de la Santé et de l'Éducation », a-t-il prédit.

VOLS D'IDENTITÉ

Les États-Unis et le Canada se serrent les coudes

ALEXANDRE SIROIS
La Presse

■ WASHINGTON — Le nombre de vols d'identité a connu une telle augmentation au cours des dernières années, qu'Ottawa et Washington ont senti le besoin de faire front commun pour lutter contre ce crime.

Le solliciteur général du Canada, Wayne Easter, était de passage hier à Washington pour discuter des moyens nécessaires pour contrer ce phénomène avec le procureur général américain, John Ashcroft. Les deux hommes ont profité de l'occasion pour enregistrer un message d'intérêt public visant à prévenir le vol d'identité.

La rencontre faisait suite au forum sur la criminalité transfrontalière, qui s'est tenu en mai dernier, en Virginie occidentale. Les deux ministres y avaient notamment émis des avis publics conjoints sur le vol d'identité.

«Ce que nous disons aux entreprises et aux consommateurs c'est: soyez conscients que c'est un problème. Protégez votre identité et assurez-vous que vos documents sont sécurisés», a déclaré M. Easter au cours d'un point de presse à l'ambassade canadienne à Washington.

Selon le bureau du solliciteur général du Canada, le vol d'identité est une des formes de crimes qui connaît la croissance la plus rapide aussi bien aux États-Unis qu'au Canada. C'est toutefois Washington qui a le plus de raisons de s'inquiéter.

En 2002, le nombre de vols d'identité aux États-Unis aurait presque doublé par rapport à l'année précédente. La Commission fédérale du commerce a reçu environ 162 000 plaintes à ce sujet en 2002, comparativement à 86 000 en 2001. Au Canada, en 2002, 7629 plaintes de victimes de vol d'identité ont été recensées. Les pertes enregistrées ont été de 8,5 millions \$.

À L'AVANT-GARDE

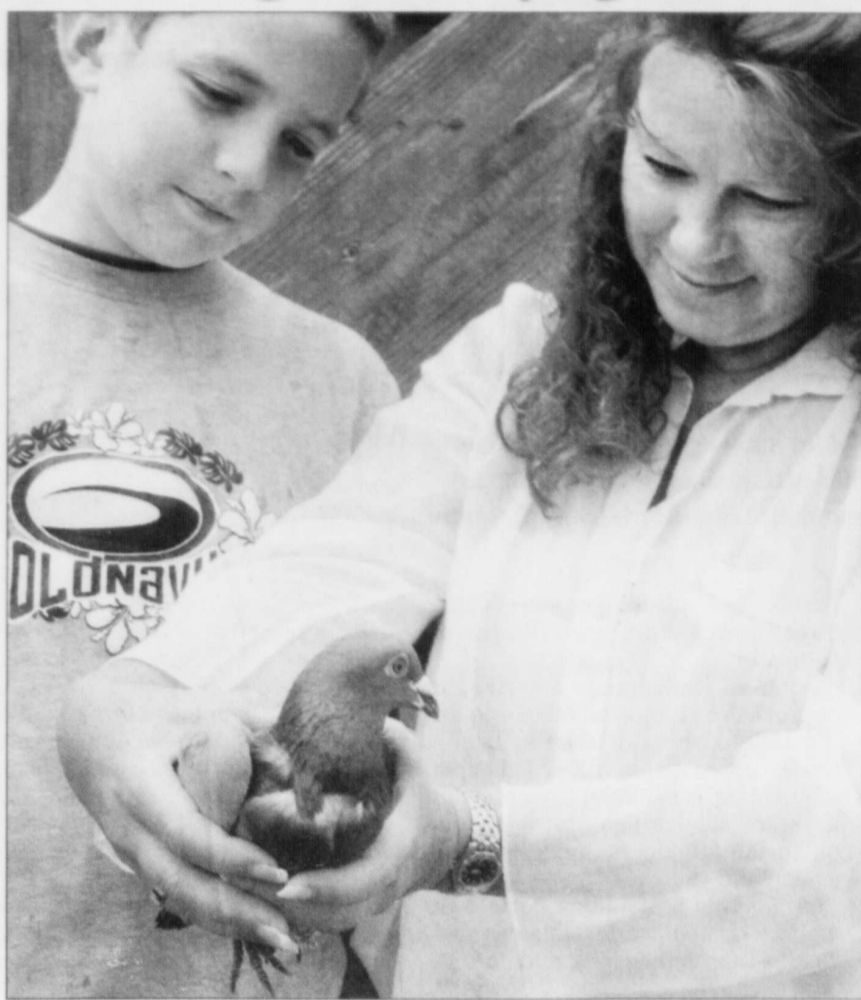
«Les temps changent et la technologie change. La façon dont les criminels opèrent change et nous tentons d'être à l'avant-garde pour s'assurer que les droits des individus sont protégés et qu'ils peuvent vaquer à leurs occupations quotidiennes et s'occuper de leurs affaires au quotidien sans craindre les criminels», a affirmé M. Easter. Il a aussi mis l'accent sur la responsabilité des entreprises et des individus qui, selon lui, se croient trop souvent à l'abri de ce type de crime.

Le message d'intérêt public enregistré hier vise «à informer à la fois les Canadiens et les Américains qu'il s'agit d'un crime sérieux qui peut arriver très facilement», a déclaré M. Easter. Au bureau du solliciteur général, on ne savait pas encore hier si le message serait diffusé au Québec.

M. Easter a indiqué que la rencontre d'hier a aussi été l'occasion de développer sa relation avec M. Ashcroft, tant sur le plan personnel que professionnel. Il a estimé que des rencontres de ce genre sont utiles pour communiquer avec précision les efforts du Canada en matière de lutte contre le terrorisme. Une démarche nécessaire en raison de «perceptions» selon lesquelles Ottawa ne prend pas ce dossier au sérieux. Une accusation que le solliciteur général a rejetée.

Par ailleurs, interrogé à savoir s'il avait discuté avec le procureur général américain du statut des détenus à Guantanamo Bay, M. Easter a déclaré qu'il s'agit d'un dossier qui relève plutôt du ministre des Affaires étrangères du Canada, Bill Graham. Six de ces détenus devraient être jugés sous peu par un tribunal militaire controversé et sont passibles de la peine de mort.

Un grand voyageur



Dévié de son trajet par une tempête sur des centaines de kilomètres, ce pigeon voyageur du nord de l'Ontario a abouti dans l'État du Michigan. Jaime Hall et son fils Keegan ont été bien étonnés de recevoir la visite du volatile à leur demeure de Traverse City.

La première alerte AMBER au Québec porte ses fruits

Une jeune fille enlevée hier après-midi à Montréal a été retrouvée en soirée

MONTRÉAL (PC et La Presse) — Une jeune femme de 17 ans qui avait été enlevée à Montréal a été retrouvée par la police hier soir après que la première opération AMBER eut été déclenchée.

L'opération «alerte médiatique but enfant recherché» demande la collaboration de tous les médias et du public afin de retracer une personne d'âge mineur victime d'enlèvement et dont la vie est menacée.

Victoria Shandall a été enlevée vers 15 h 45 dans l'arrondissement Dollard-des-Ormeaux, par un jeune homme de 19 ans. L'individu est détenu et interrogé par les enquêteurs.

Il s'était enfui dans une Honda Accord 1989 de couleur or et, preuve de l'efficacité de l'opération AMBER, c'est l'auditeur d'une station de ra-

dio qui a remarqué le véhicule sur l'autoroute 20.

Après avoir entendu la description de la voiture recherchée, le citoyen a signalé sa présence aux policiers, qui ont intercepté l'homme dans les minutes suivantes, près de Lachine. Il n'a pas résisté à son arrestation et la jeune Shandall n'était pas blessée. Le Service de police de la ville de Montréal fera le point aujourd'hui sur cette première opération AMBER au Québec.

Instauré en mai dernier, le programme québécois Alerte AMBER est calqué sur un concept américain créé à la mémoire d'une fillette de neuf ans assassinée en 1996, Amber Hagerman. Il regroupe le Réseau Enfants retour, différents organismes gouvernementaux, des stations de radio et de télévision ainsi que tous les paliers des services de police.

L'auditeur d'une radio a remarqué le véhicule recherché

PROCÈS CHALFOUN

Les lettres admises en preuve

L'accusée et deux prédateurs sexuels correspondaient

MONTRÉAL (PC) — L'abondante correspondance entre Marlène Chalfoun et deux prédateurs sexuels avec lesquels elle s'était présumément acquiescée pour comploter une agression sexuelle grave est admissible en preuve, selon l'accusation dont elle fait l'objet.

Ainsi a-t-elle décidé hier le juge Micheline Corbeil-Laramée au procès que subit Chalfoun, une agente de liaison aux libérations conditionnelles, à la cour municipale de Montréal.

Les avocats de la femme de 36 ans s'étaient opposés au dépôt devant le tribunal de quelque 38 lettres échangées par le trio formé de Chalfoun, Nick Pacione, un délinquant dangereux incarcéré indéfiniment à Port-Cartier, et un individu surnommé Frank, qu'un ordre de la cour interdit d'identifier davantage. Ce dernier est actuellement en attente de procès pour meurtres et agressions sexuelles.

La défense prétendait notamment que ces missives au contenu scabreux échangées avec sa cliente consistaient pour elle en de pures fantaisies et ne reflétaient pas la réalité. De plus, considérant le fait que la Couronne n'entend pas faire témoigner les deux autres membres du groupe, les avocats mettaient en doute la fiabilité des lettres émanant de ceux-ci.

PREUVE NÉCESSAIRE

Pour la juge Corbeil-Laramée, ces lettres constituent une preuve matérielle nécessaire et fiable. Le magistrat a cependant admis qu'elle ne tenait pas nécessairement pour avéré l'ensemble de leur contenu, celui-ci pouvant référer à des histoires tant fictives que réelles, dit-elle.

Dans l'un de ces écrits, dont il a été question plus tôt au procès, Chalfoun sollicitait, par l'entremise de Pacione qui croupissait dans sa cellule, le concours de Frank pour tuer une de ses proches et ses enfants après l'avoir violée.

Chalfoun et Frank s'étaient par ailleurs rencontrés le 2 octobre 2002 en soirée dans un café, à Montréal, la veille de leur arrestation. Seul témoin entendu hier, un policier de Montréal, Denis Nadeau, est venu relater un épisode de filature au cours duquel il les a aperçus ensemble.

La Couronne et la défense ont consacré le reste de la journée à éluder les passages jugés non pertinents des fameuses lettres. Le procès se poursuit aujourd'hui.



ARCHIVES LE SOLEIL

«Il s'agit d'un crime sérieux qui peut arriver très facilement», a expliqué le solliciteur général canadien, Wayne Easter

Dernier RABAIS

50% 60% 70%

sur toutes les collections*

Tailles 4 à 20 ans - Toutes taxes incluses

* Exception accessoires et mises de côté / vente finale

Stationnement facile à côté du magasin

FERMÉ LE DIMANCHE
LUCETTE
LAMONTAGNE
BOUTIQUE

828, avenue Myrand, Sainte-Foy
681-0249

CEST LE TEMPS DE PASSER
Avec ACURA RSX



3,8%. Si peu d'intérêt pour tant de performance !

Taux de 3,8%
à la location ou à l'achat*

L'Acura RSX
278 \$* / mois
24 300 \$**

Moteur 2,0 litres i-VTEC de 160 chevaux, roues de 15 po, groupe électrique, climatiseur automatique, radio AM/FM avec lecteur CD, assistance routière 24 heures Acura, système d'entrée sans clé et tellement plus...

Taux de 4,8%
à l'achat*

L'Acura EL
278 \$* / mois
22 000 \$**

ACURA

ACURA VOTRE CONCESSIONNAIRE FIABLE

ACURA
Optima
QUÉBEC

4901, boul. des Galeries
Québec, QC, G2K 1X1

622-8180, 1-888-21-ACURA
www.acuraoptima.com

*Offre de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois établi pour l'Acura EL (modèle ES356SE) et l'Acura RSX (modèle DC356SP8) 2003 neuves. Total des paiements de 15 922 \$ et de 17 542 \$ respectivement. Un acompte de 2 578 \$ pour la EL, de 4 198 \$ pour la RSX, un dépôt de garantie pour la EL, le paiement et un premier versement sont requis. Option 0 \$ comptant aussi offerte. Allocations de 24 000 \$ par année (hors de 0,12 \$ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation inclus. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. **P.D.S.F. de 22 000 \$ pour l'Acura EL (modèle ES356SE) et de 24 300 \$ pour l'Acura RSX (modèle DC356SP8) 2003 neuves. Transport et préparation (900 \$), frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Un acompte journalier est exigé. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. *Offre de financement à l'achat d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Financement à l'achat de 3,8 % pour l'Acura RSX (modèle DC356SP8) et de 4,8 % pour l'Acura EL (modèle ES356SE) 2003 neuves. S.A.C. Périodes de 24 à 60 mois offertes. Par exemple: 20 900 \$ à 3,8 %, paiements mensuels de 443,79 \$ pendant 48 mois. Coût d'emprunt de 1 589,92 \$. Total des paiements de 21 589,92 \$. À 4,8 %, paiements mensuels de 458,76 \$ pendant 48 mois. Coût d'emprunt de 2 021,44 \$. Total des paiements de 22 021,44 \$. Un acompte journalier est exigé. Transport, préparation (900 \$), frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 1^{er} au 31 juillet 2003.

LE MONDE

Irak: Américains attaqués et Bush sur la défensive

■ BAGDAD (d'après AFP) — Un soldat américain a été tué et six autres ont été blessés dans de nouvelles attaques armées en Irak, alors que le nouveau Conseil de gouvernement transitoire irakien a tenu hier sa première réunion de travail.

Une grenade a été lancée près d'un bâtiment important des forces de la coalition américano-britannique dans le centre de Bagdad, détruisant une voiture appartenant à l'ambassade de la Tunisie, selon un officier de la police irakienne.

Selon des témoins, personne ne se trouvait à bord du véhicule au moment de l'explosion. De son côté, un membre de la police militaire américaine a indiqué, sous le couvert de l'anonymat, que cette attaque était un attentat à la voiture piégée.

Un soldat américain a été tué dans une attaque au lance-roquettes, et six autres ont été blessés, pendant la nuit de dimanche à hier, a indiqué le caporal Todd Pruden, sans toutefois donner de détails sur l'état de santé des soldats blessés.

Une porte-parole américaine, Nicole Thomson, a indiqué qu'un soldat de la troisième division d'infanterie avait

été tué dans une attaque, sans donner de précisions sur le lieu ou l'heure de cette attaque.

Selon un photographe de l'AFP, un convoi a été attaqué au lance-roquettes antichar près de Bagdad, sur la route menant vers la ville de Falloujah, à 50 km de la capitale. Interrogé, un militaire sur les lieux lui a indiqué qu'un Américain et deux Irakiens avaient été « touchés ».

La mort de ces soldats porte à au moins 80 le nombre de militaires américains tués depuis le 1^{er} mai en Irak, date à laquelle le président, George W. Bush, avait déclaré la fin des hostilités. Sur ce total, 32 militaires ont été tués au combat et 48 hors combat. D'autre part, six soldats britanniques ont été tués au combat depuis.

Face à cette situation, l'armée américaine, qui a lancé une nouvelle offensive samedi contre les loyalistes au régime déchu de Saddam Hussein, a an-

noncé hier avoir arrêté plus de 200 suspects et saisi plus de 800 armes.

Sur le plan politique, au lendemain de la formation du Conseil de gouvernement transitoire irakien, composé de 25 membres, le premier exécutif de l'après-Saddam Hussein a tenu à Bagdad sa première réunion de travail sans toutefois désigner un président.

Lors de cette réunion, le Conseil a décidé de la création de trois comités. Un premier est chargé du règlement intérieur, un deuxième a pour tâche de mettre au point un programme d'action gouvernementale et un troisième doit rédiger une déclaration de politique générale. Le Conseil a décidé d'envoyer une délégation au Conseil de sécurité de l'ONU pour obtenir une légitimité internationale durant la période de transition.

IL SE DIT BIEN RENSEIGNÉ

Par ailleurs, George W. Bush, sur la défensive face à la polémique pour ses déclarations controversées concernant des tentatives irakiennes d'achat d'uranium au Niger, a maintenu hier que la guerre contre l'Irak était bien justifiée. Le président, confronté à des

interrogations et des critiques croissantes dans la presse et au Congrès, a défendu la qualité des services de renseignements américains, comme la CIA, elle aussi sur la sellette.

« Je pense que les renseignements que je reçois sont excellents. Et ceux-ci étaient les discours que je donne », a dit le président américain en recevant le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, à la Maison-Blanche.

« Je suis absolument convaincu aujourd'hui, comme je l'étais lorsque j'ai prononcé ces discours, que Saddam Hussein avait développé un programme d'armes de destruction massive et que notre pays a pris la bonne décision » en entrant en guerre pour renverser le régime.

La Maison-Blanche a admis mardi dernier que le fait d'avoir mentionné des tentatives d'achats d'uranium en Afrique par Bagdad dans le discours présidentiel sur l'état de l'Union, le 28 janvier dernier, avait été une erreur. « Nous ne savons pas si c'est vrai, mais personne ne peut dire que c'est faux » et « le président est mécontent » qu'on ait laissé cette mention dans son discours, a déclaré son porte-parole.

Pérou: plus de 60 enfants morts de froid

LIMA (AFP) — Au moins 60 enfants sont morts à la suite d'une vague de froid qui sévit sur l'Altiplano andin du sud-est du Pérou, depuis plusieurs mois, et qui doit s'aggraver dans les prochains jours, a indiqué hier le service météorologique national.

Ces décès ont été enregistrés dans une région située à plus de 3000 mètres d'altitude, entre Cusco, l'ancienne capitale de l'empire inca, et Puno, ville frontalière de la Bolivie sur la rive du lac Titicaca.

Les autorités locales ont lancé un appel d'urgence à la défense civile pour qu'elle envoie des médicaments et des couvertures afin de faire face à la rigueur exceptionnelle du climat.

Une quarantaine de victimes, toutes âgées de moins de 5 ans, ont été enregistrées dans la région de Cusco, et les autres dans celle de Puno.

Le directeur de la Santé du département de Cusco, Wilbert Holgado, a précisé que, depuis janvier, quelque 60000 personnes ont été soignées pour des infections pulmonaires, notamment des pneumonies, dues à cette vague de froid.

Dans la région de Puno, la température est descendue à - 23 degrés Celsius, ces derniers jours. Le service météorologique péruvien a annoncé qu'une aggravation était à craindre.

À Lima, pourtant au niveau de la mer, la vague de froid se fait aussi sentir et affecte la population la plus démunie qui vit dans des habitations de fortune, sur les premiers contreforts désertiques et brumeux des Andes.

Un épais brouillard ne laissant qu'une visibilité d'à peine 25 mètres a envahi la capitale depuis deux jours et cause de nombreux problèmes sanitaires, notamment chez les personnes les plus âgées.

Une sécheresse historique en Italie, en Suisse

ROME (AFP et AP) — L'Italie affronte une sécheresse sans précédent et plusieurs dirigeants ont lancé hier un cri d'alarme pour inviter la population à modérer sa consommation d'eau et d'électricité, faute de quoi le pays affronterait un « état d'urgence ».

Le Nord est le plus touché par cette sécheresse et deux de ses régions — le Piémont et l'Emilie Romagne — ont déjà demandé au gouvernement la proclamation de l'état d'urgence, une mesure destinée à affecter selon une procédure simplifiée davantage de fonds aux zones sinistrées. La Vénétie et la Lombardie envisagent de faire la même demande.

Le plus grand fleuve, le Pô, a un débit très inférieur à la normale. La pénurie d'eau menace de provoquer une crise énergétique. Rome devra décider si l'eau profitera d'abord à l'agriculture ou à l'industrie.

Pêche et pompage sont interdits dans plusieurs cours d'eau en Suisse en raison de la sécheresse.

Beaucoup de rivières sont à sec, à un tel point que certains cantons, comme le Jura, ont décrété des interdictions de pratiquer la pêche. Berne vient d'interdire le pompage dans 19 cours d'eau. Au désespoir des agriculteurs de nombre de régions du Plateau, qui voient leurs légumes dépérir.

Les grands cours d'eau comme le Rhin, l'Aar et la Limmat connaissent un débit inférieur de moitié à celui observé habituellement durant l'été.

EN BREF

ÉTATS-UNIS

Rédacteur du NYT

■ NEW YORK — Le *New York Times* a annoncé hier la nomination d'un nouveau rédacteur en chef pour succéder à Howell Raines, qui avait démissionné en juin à la suite de l'énorme scandale provoqué par les plagiat et les trucages d'un jeune journaliste du quotidien, Jason Blair. Bill Keller, 54 ans, éditeur du journal, devra restaurer la crédibilité du quotidien désormais compromise. Keller travaille depuis 1984 au *New York Times*, dont il a été le correspondant à Moscou et à Johannesburg. Il a reçu le prestigieux prix Pulitzer, en 1989, pour ses reportages sur l'ex-Union soviétique. (AFP)



Une lourde tâche pour Bill Keller

Menace d'Al-Qaida

■ DUBAI — Une chaîne de radio basée à Dubai, Panorama-FM, a diffusé hier un enregistrement attribué au porte-parole du réseau terroriste Al-Qaida, Souleimane Abou Ghaith, qui a menacé de « frapper les intérêts des États-Unis partout dans le monde », en Afghanistan et ailleurs. Né au Koweït en 1965, Abou Ghaith, un Koweïtien déchu de sa nationalité en 2001 pour ses liens présumés avec les attentats antiaméricains du 11 septembre 2001, est apparu au moins à trois reprises sur la chaîne qatariote Al-Jazira après les frappes américaines en Afghanistan en octobre 2001. (AFP)

CUBA

Dissidence invitée

■ LA HAVANE — Les prisons cubaines renferment à ce jour 88 opposants déclarés « prisonniers d'opinion » par les organisations internationales de défense des droits de l'homme, un record mondial, selon un rapport publié hier par la dissidence cubaine. La France, appliquant les récentes directives de l'Union européenne après une vague de répression sans précédent à Cuba, invitait pour la première fois hier la dissidence cubaine à la célébration du 14 juillet dans son ambassade à La Havane, risquant de faire monter d'un cran la tension déjà vive entre l'île et l'UE. (AFP)

CISJORDANIE

Un pacifiste... ?

■ BELFAST — Les forces israéliennes auraient arrêté par erreur un pacifiste irlandais au lieu d'un expert en explosifs d'un groupe dissident de l'IRA, en raison d'une confusion homonymique. Selon la Campagne de solidarité Irlande-Palestine, l'Irlandais arrêté samedi en Cisjordanie serait un militant pacifiste et journaliste pigiste de Belfast appartenant à cette association. (AFP)

Marines prêts pour le Liberia

MONROVIA (AFP et AP) — Un détachement de 100 soldats américains et de trois hélicoptères sont prépositionnés à Freetown, la capitale sierra-léonaise, officiellement pour soutenir l'équipe d'experts américains présents à Monrovia depuis une semaine.

Le porte-parole de l'équipe d'experts américains arrivée au Liberia la semaine dernière pour évaluer la situation humanitaire, le commandant Terrence Dudley, a déclaré hier soir qu'un détachement de soutien est arrivé à Freetown.

« Quel que soit notre engagement, il sera limité dans le temps et en nombre. Notre travail consistera à aider la présence de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui, à terme, sera remplacée par une mission onusienne de maintien de la paix », a déclaré hier soir après une rencontre avec le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, le président américain, George W. Bush.

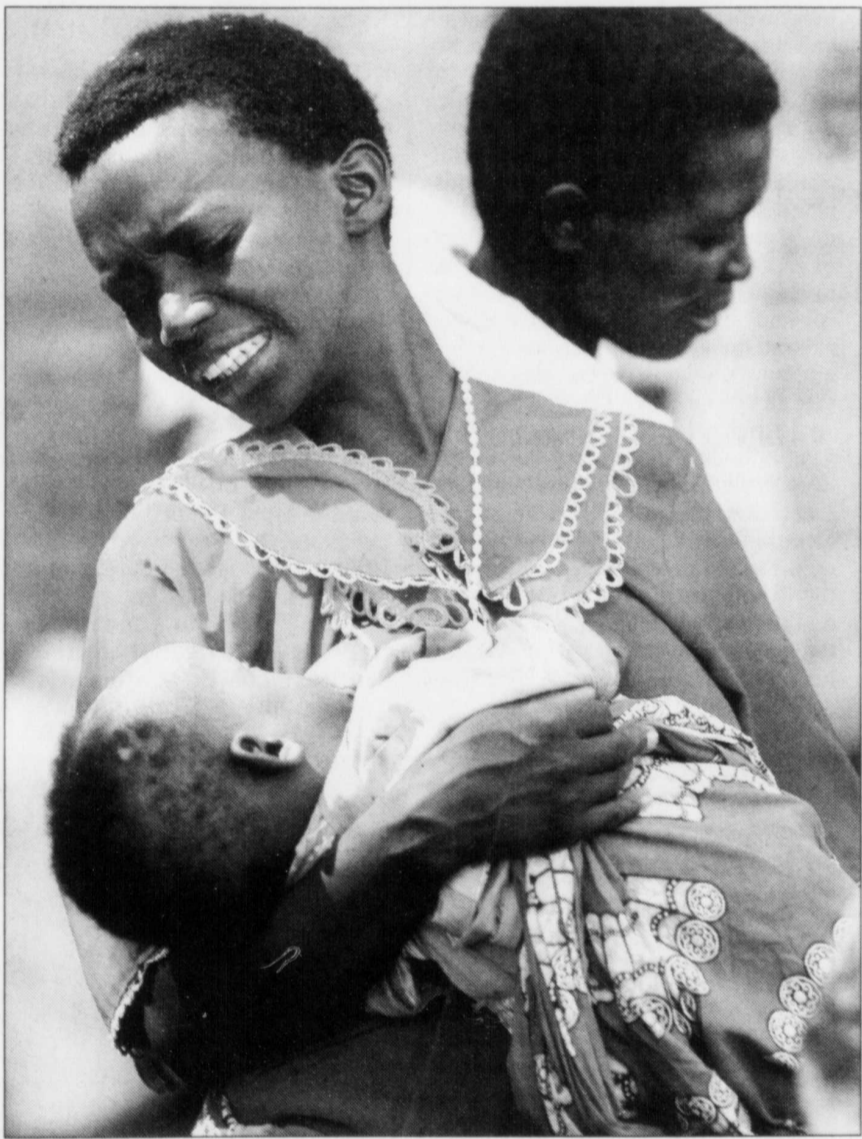
La CEDEAO, qui avait parrainé le cessez-le-feu signé le 17 juin, mais rapidement violé, a annoncé l'envoi dans les prochains jours d'au moins 1500 militaires.

Le président Bush a annoncé que le déploiement de troupes américaines dépendrait de la démission et du départ du pays du président, Charles Taylor.

George W. Bush n'a pas précisé si une décision était proche et ses conseillers ont, eux, fait savoir qu'ils n'en attendaient aucune cette semaine.

Il a en revanche assuré qu'il attendait les conclusions des deux équipes d'experts envoyées au Liberia pour évaluer les situations humanitaire et militaire.

Fuite de 40 000 Burundais



Des masses de civils ont fui les collines à l'ouest de Bujumbura, d'où les rebelles hutus des Forces nationales de libération (FNL) ont lancé, la semaine dernière, la plus vaste offensive sur la capitale du Burundi depuis 10 ans. Depuis lundi dernier, cinq jours de combats dans la capitale avaient fait plus de 200 morts civils, militaires et rebelles, selon des estimations concordantes. La guerre civile qui oppose au Burundi depuis 1993 les mouvements rebelles hutus à l'armée, dominée par la minorité tutsie, a déjà fait quelque 300 000 morts, essentiellement des civils, selon les Nations unies. Ci-dessus, une mère burundaise tente de nourrir son enfant au sortir d'un parc de Bujumbura.

Arafat et Abbas règlent leur différend alors que la G-B. refuse d'isoler le chef palestinien

■ RAMALLAH (AFP et AP) — Yasser Arafat et son premier ministre, Mahmoud Abbas, ont réglé leur différend hier à la suite d'une rencontre, alors qu'à Londres l'appel du premier ministre israélien, Ariel Sharon, à isoler le dirigeant palestinien se heurtait à un refus.

« Le président Arafat et Mahmoud Abbas ont réglé durant leur rencontre leur différend en adoptant une formule sur la manière et les moyens de gérer les futures négociations (avec Israël), ainsi que sur les affaires de sécurité », a affirmé un responsable palestinien qui a requis l'anonymat.

Sans donner de précision sur cette « formule », il a indiqué qu'elle devrait permettre d'éviter l'apparition de « disputes à l'avenir ».

Cernant la répartition des pouvoirs, il a affirmé que le premier ministre conservait « sans changement les prérogatives définies par la loi fondamentale palestinienne ».

Au terme de réformes au sein de l'Autorité palestinienne, le poste de premier ministre avait été créé en mars. Le chef du gouvernement se chargeait de la conduite des affaires internes, alors que M. Arafat conservait la haute main sur la sécurité nationale et les affaires étrangères, notamment les négociations avec Israël.

MM. Arafat et Abbas se sont rencontrés au QG du dirigeant palestinien à Ramallah, en Cisjordanie, pour la première fois depuis le 7 juillet.

Ce jour-là, le comité central de leur mouvement, le Fatah, avait tenu une réunion houleuse présidée par M. Arafat, durant laquelle le premier minis-

tre a été critiqué pour sa politique vis-à-vis d'Israël, notamment la manière dont il mène les discussions sur la libération des prisonniers palestiniens.

M. Abbas avait été accusé d'être trop conciliant. Les Palestiniens réclament la libération des quelque 6000 détenus, mais le gouvernement israélien n'a donné son accord de principe que pour en relâcher 350 d'entre eux.

À l'issue de cette réunion, M. Abbas a présenté sa démission du Comité central, qui l'a refusée. Il a également menacé de renoncer à ses fonctions de chef du gouvernement.

À Londres, où il effectue sa première visite officielle, M. Sharon a vainement tenté de convaincre le chef de la diplomatie britannique, Jack Straw, d'isoler le président de l'Autorité palestinienne, considéré par Israël comme un obstacle à la paix. La Grande-Bretagne continuera de traiter avec

M. Arafat, leader palestinien démocratiquement élu, tant qu'elle le jugera « utile », a-t-on indiqué.

Un haut responsable israélien, qui accompagne M. Sharon, avait fait valoir qu'une éventuelle démission de M. Abbas de son poste remettrait en cause la Feuille de route, plan de paix international visant à résoudre le conflit israélo-palestinien.

Par ailleurs, trois personnes ont été blessées tôt ce matin à Tel Aviv par un Palestinien armé d'un couteau qui a ensuite été blessé et capturé, selon la police, pour qui il s'agit d'un attentat. L'homme est entré dans un restaurant et il s'est battu avec un garde qu'il a poignardé dans le cou. Le propriétaire lui a alors lancé une chaise et l'assaillant s'est enfui le long du bord de mer, poignardant au passage deux autres personnes, dont une femme qui se trouvait dans un état critique.

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS



Les 850 «lock-outés» continuent leur piquetage devant les garages des concessionnaires en conflit.

LOCK-OUT DES CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES

La négociation reprend de nouveau

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN
PANormandin@lesoleil.com

■ Les 28 concessionnaires automobiles et leurs garagistes en lock-out ont entrepris une nouvelle ronde de négociations, jeudi, pour mettre fin au conflit qui sévit depuis maintenant plus de sept mois. Cependant, au rythme où les discussions avancent, les syndiqués ne pensent pas retourner au travail avant l'automne.

Préférant conserver l'anonymat, un mécanicien rencontré sur la ligne de piquetage s'est dit confiant que les deux camps arrivent à trouver un compromis, même si cela pourrait prendre quelques mois encore. «Le plus long est passé, je peux pas croire qu'on va passer un autre hiver dehors.»

Accaparés par les négociations, les porte-parole du syndicat et de la partie patronale n'ont pu être joints pour commenter les progrès dans leurs discussions.

Pour l'instant, la tension reste palpable sur le terrain. Les 850 lock-outés continuent leur piquetage devant les concessionnaires en conflit. Pancartes à la main, ils jouent du sifflet pour attirer l'attention des automobilistes et leur rappeler qu'ils sont sur le trottoir depuis le 11 décembre.

Leur manège semble toucher durement la clientèle des commerçants. Les vendeurs de Beupré Capitale Chrysler passaient le temps à discuter lorsque LE SOLEIL leur a rendu visite dans leur salle de montre vide.

«On est affectés moralement et physiquement. Venez passer une seule journée ici et vous allez voir», a lancé une employée excédée. Un collègue accuse les syndiqués de faire fuir les gens.

«On n'écoute pas les clients, on essaie juste de parler avec ceux qui le veu-

lent bien, assure le mécanicien rencontré. L'affluence a diminué, c'est certain. Il y a des gens qui nous disent qu'ils préfèrent aller magasiner ailleurs pendant que le conflit dure.» Sous un soleil radieux, les piqueteurs disent avoir un bien meilleur moral que cet hiver.

Autant les lock-outés que les employés des concessionnaires se montrent méfiants envers ceux qui s'intéressent au conflit qui perdure. En moins de 15 minutes, le journaliste du SOLEIL présent sur les lieux a été qualifié d'espion tour à tour par les patrons et par les employés de garage.

PAYANT POUR LES AUTRES

Les commerçants qui ne sont pas touchés par le conflit semblent hériter des clients. La salle de montre du Toyota Lexus Boulevard, situé en face de trois concurrents en lock-out, débordait d'acheteurs éventuels.

Les gens devaient même attendre pour rencontrer les vendeurs, qui n'arrêtaient pas une seule seconde. Même si le directeur des ventes de l'entreprise, Serge Beaudoin, affirme que l'entreprise roule toujours à ce rythme, la quasi-absence de clients chez ses voisins en dit long.

Selon les syndiqués, les employeurs ne peuvent se permettre d'éterniser le conflit. Déjà, Sainte-Foy Chrysler a fer-

mé ses portes à la fin juin, même si le lock-out ne serait pas la cause principale, selon la Corporation des concessionnaires automobiles du Québec.

En fait, le monde automobile vit des heures difficiles. Pour les quatre premiers mois de l'année, les ventes de voitures neuves au Québec ont diminué de 0,5% par rapport à 2002, selon Statistique Canada. Et ce, malgré les nombreux programmes incitatifs mis de l'avant par les grands constructeurs pour stimuler le marché.

CONCESSIONNAIRES EN LOCK-OUT

Acadia Suzuki-Subaru
Auto collection de Québec
Auto Frank et Michel
Auto Métivier
Automobile Maurice Parent
Automobiles A. Gosselin
Automobiles Giguère
Automobiles Jalbert
Automobiles Lévis
Automobiles Prime Roberge
Beupré Capitale Chrysler
Cartier Pontiac Buick GMC
Charlesbourg automobiles
Citadelle Chevrolet Oldsmobile
Cloutier Pontiac Buick
Fournier Chevrolet Oldsmobile
Lallier automobile (Charlesbourg)
Lallier Sainte-Foy
Laval Volkswagen
Marlin Chevrolet Oldsmobile
Martin Ford
Nissan Capitale
Paquet Nissan
Premier Mazda
Qué-bourg auto
Rinfret auto
Sainte-Foy Plymouth Chrysler
Volvo de Québec

COUR D'APPEL

Richard Corriveau débouté

L'ancien avocat avait été condamné à quatre ans de prison pour fraude

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

■ L'étau vient de se resserrer encore davantage sur Richard Corriveau. Condamné à quatre ans de pénitencier pour des fraudes aux dépens de clients, l'ancien avocat mord la poussière en Cour d'appel. Celle-ci rejette ses deux pourvois, l'un sur le verdict de culpabilité, l'autre sur la peine qui lui a été imposée l'an dernier.

L'appelant avait été reconnu coupable de fraudes totalisant plus de 560 000\$ aux dépens de trois clients, mais l'affaire la plus connue était celle des héritiers de Clément Mercier, qui avaient été dépouillés d'une somme de 300 000\$ lors du règlement de la succession. Nommé liquidateur de celle-ci, Corriveau s'était vu remettre 116 000\$ en argent et un chèque de 370 000\$.

Il n'en avait remis qu'une partie aux héritiers, en utilisant plus de 300 000\$ pour ses fins personnelles. Il affirmait les avoir rendus à Léonard Speer. Le tribunal, toutefois, ne l'a pas cru.

PAS CRÉDIBLE

Selon les juges André Biron, Thérèse Rousseau-Houle et François Pelletier, la preuve au dossier justifiait amplement le verdict de culpabilité: «Comment croire l'appelant lorsqu'il prétend qu'il s'est rendu en Europe et y a remis à Speer 370 000\$ en billets de banque sans exiger de reçu? Comment croire qu'il ait pu garder chez lui, en billets de banque, des honoraires gagnés de 400 000\$ alors qu'il payait 21% d'intérêt à la banque sur un découvert de compte de 58 000\$ et qu'il avait des comptes en souffrance ici et là? Comment croire que, lorsque les héritiers lui réclamaient, au printemps et à l'été 1996, leur part de la succession, il leur promettait de faire remise dans les semaines à venir au lieu de simplement leur dire qu'il avait déjà fait remise à leur mandataire? Comment croire une histoire aussi peu plausible?»

Dans son analyse de la peine de quatre ans, la Cour d'appel reconnaît que les victimes ont été remboursées,

mais pas par Corriveau. Elles l'ont été par le Fonds d'indemnisation du Barreau et par la Banque Nationale, dans le second cas à la suite d'une condamnation lors d'un procès.

À l'époque, note-t-on, Corriveau considérait l'argent qu'on lui confiait comme sa propriété personnelle, ce qui lui permettait de vivre au-dessus de ses moyens. Dans le cas de la succession Mercier, d'ailleurs, le chèque de 370 000\$ a été déposé dans un compte qui n'a été ouvert que 20 jours et qui a servi à acquitter les comptes en souffrance de Corriveau.



L'ancien avocat Richard Corriveau

Ses pourvois sur le verdict et sur la peine ont été rejetés

Sans antécédents judiciaires à ce moment, l'appelant a profité de son statut d'avocat pour abuser de la confiance des gens, reconnaît le tribunal en soulignant que les gestes du professionnel maintenant âgé de 49 ans ne s'expliquent que par la cupidité. Aussi ne peut-on discerner que bien peu de facteurs atténuants. Après avoir été radié temporairement du Barreau, l'ex-avocat a remis sa démission.

La peine qui lui avait été infligée en Cour du Québec se situe dans la partie supérieure de l'échelle des peines imposées en pareille matière, observent les juges de la Cour d'appel. Toutefois, Corriveau ne leur a pas démontré qu'elle n'est pas indiquée ou nettement déraisonnable, quoique «très sévère». Uniquement à l'égard de la fraude à l'endroit des héritiers Mercier, la peine de quatre ans de pénitencier ne s'écarte pas de façon marquée et substantielle des peines infligées dans des cas comparables, estime la Cour d'appel.

COLLÈGE DE CHAMPIGNY

Injonction refusée au professeur congédié

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

Le juge Jean Lemelin, de la Cour supérieure, refuse à l'enseignant Normand Beaumont l'injonction qu'il avait demandée contre le Collège de Champigny à la suite de son congédiement.

L'injonction aurait permis à M. Beaumont de réintégrer ses fonctions durant l'année scolaire débutant en septembre, et ce, jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu dans sa requête demandant l'annulation de son congédiement. Les autorités du collège reprochent à l'enseignant de sérieuses lacunes dans le contrôle de sa classe et ses méthodes d'intervention auprès des élèves. Plus précisément, on lui reproche sa mauvaise habitude de saisir les élèves par le bras ou les épaules pour les contrôler ou les expulser de sa classe.

Des avis disciplinaires à ce sujet lui ont d'ailleurs déjà été adressés. Quelques incidents d'insubordination s'y sont ajoutés.

Rappelant les faits les plus pertinents à la cause, le juge Lemelin souligne d'entrée de jeu que les enseignants du Collège de Champigny signent un contrat de travail de 10 mois. Le requérant a paraphé le sien le 25 août 2002 mais, trois jours plus tard, le collège l'a informé qu'on mettrait fin à son emploi au plus tard le 30 juin 2003.

On l'avise qu'entre les deux dates, son lien avec le collège dépendra de son comportement. En mars 2003, l'enseignant est suspendu avec solde jusqu'au 30 juin 2003.

Dès lors, observe le juge Lemelin, le droit de M. Beaumont à la réintégration «peut légitimement être sérieusement mis en doute». Si son contrat a pris fin le 30 juin, en effet, il n'est plus un employé du collège. «Il est fort douteux que M. Beaumont puisse être réintégré dans un emploi qu'il n'occupe plus», écrit le magistrat dans son jugement.

De plus, il est établi que l'enseignant a été l'objet d'avis disciplinaires et d'avertissements depuis au moins quatre ans, par deux directeurs généraux différents. Les avis portaient sur la difficulté de maintenir la discipline dans sa classe.

À la suggestion du premier directeur général, M. Beaumont a obtenu les conseils d'un expert. Plus tard, le second directeur général l'a assigné en partie à des groupes d'élèves moins turbulents. De ces observations, il ressort que la décision de procéder au congédiement, prise par le conseil d'administration, n'a pas été soudaine ou intempestive.

Au chapitre du préjudice sérieux que le requérant affirme subir, le juge Lemelin fait remarquer que c'est M. Beaumont lui-même qui a rendu sa situation publique. Lui et son procureur, en effet, ont fait des déclarations dans les journaux et à la télévision. Aussi le tribunal estime-t-il que l'enseignant n'a pas prouvé avoir subi un préjudice sérieux.

Compte tenu de tous ces éléments, donc, la requête pour obtenir une injonction est rejetée.

EN BREF



Jeune fille disparue

■ Le Service de police de la Ville de Québec demande l'aide de la population pour retrouver Jessica Proulx Leclerc, 17 ans, disparue depuis le 24 juin dernier. Elle mesure 1,66 m (5'5") et pèse 60 kg (134 lbs). Elle a les cheveux roux, les yeux bleus et un perçage dans la langue. Jessica a quitté le centre l'Escale et elle n'a pas été revue depuis. Toute information pouvant aider à la retracer peut être communiquée au 641-AGIR. S.M.

Corps retrouvé derrière l'église de L'Ancienne-Lorette

■ Le corps d'un homme d'une quarantaine d'années a été retrouvé hier par un employé de la Ville de Québec. Le cadavre a été localisé au pied d'une falaise située derrière l'église de L'Ancienne-Lorette. Il était dans un état de décomposition avancé. Il aura fallu l'intervention des policiers et des pompiers pour extirper le corps de la victime, qui était tombée dans un endroit difficilement accessible. La police n'avait pas encore officiellement identifié la victime en soirée hier. S.M.

VITESSE À SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME

Le conseil de ville de Lévis en fait une priorité... depuis un an

MARC SAINT-PIERRE
MSIPierre@lesoleil.com

Quartier de jeunes familles, Saint-Jean-Chrysostome est aussi celui des «pieds pesants», au point que des mères de famille craignent pour la sécurité de leurs enfants. Mais le comité de circulation de Lévis est, semble-t-il, beaucoup moins rapide que les conducteurs qui inquiètent les familles.

Ces craintes, elles ont été exprimées par deux mères, hier soir, à l'hôtel de ville. Ces mères de jeunes enfants, qui ne s'étaient pas concertées et qui habitent dans des endroits différents, ont toutes deux réclamé des mesures des pouvoirs publics municipaux.

«Nous avons deux petits bouts-de-chou. Et nous avons peur. Les automobilistes circulent trop rapidement. Nous trouvons que c'est inquiétant. C'est dangereux», a résumé Marie-Claude Ouellet, une résidente de la rue des Prairies Ouest.

«Sur la rue de la Coulée, la situation est intolérable. Cette artère est devenue une véritable piste de course à toute heure du jour, tant en direction du chemin Vanier que de la rue Commerciale. Notre problème est le même que sur des Prairies Ouest. C'est très dangereux», a indiqué pour sa part Ruth Betty, mère d'enfants de 3, 5 et 11 ans.

Le contexte de vie des deux endroits est le même: des écoles, un terrain de

jeux, la bibliothèque Francine-MacKenzie pour ce qui est de la rue des Prairies Ouest. Les enfants y sont nombreux.

Dans l'esprit de M^{me} Ouellet, dont la requête a déjà été soutenue par une pétition, en août 2002, il faut un panneau d'arrêt sur des Prairies Ouest.

Des indications de la porte-parole du comité de circulation, la conseillère Isabelle Demers, il est ressorti que le dossier de la rue Des Prairies ouest a été étudié par les élus le 11 septembre 2002, le 26 mars 2003 et encore tout récemment. Et que le Service de sécurité publique a colligé des informations et est intervenu sur le terrain.

«Je confirme que c'est un dossier "prioritaire"», a souligné M^{me} Demers, donnant à entendre que le comité en viendra à une solution quelque part en septembre.

Pour sa rue de la Coulée, M^{me} Betty suggère l'installation de dos d'âne, les «policiers dormants» des Américains.

«Nous allons tenter d'y donner suite le plus rapidement possible», a indiqué le maire suppléant, Alain Lemaire, qui présidait l'assemblée en l'absence de Jean Garon, notant que le comité de circulation se saisissait dès maintenant du dossier.

M^{me} Betty a souhaité ne pas devoir attendre aussi longtemps que M^{me} Ouellet et laissé savoir qu'elle serait probablement moins patiente de toute façon.

L'EST ET LA CÔTE-NORD

MURDOCHVILLE

Une réponse d'ici vendredi

Impossible de prévoir de quel côté penchera le gouvernement Charest

GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

■ L'État québécois devrait dévoiler d'ici vendredi sa stratégie pour Murdochville. Il n'est toutefois pas possible de savoir si le nouveau gouvernement de Jean Charest, comme le précédent, privilégiera la relance de l'ancienne ville minière.

Les premiers indices recueillis par LE SOLEIL laissent croire que l'option de la survie de Murdochville serait la voie choisie par l'État québécois. Mais Luc Berthold, porte-parole de la ministre Nathalie Normandeau, a passé la journée d'hier à dire, en gros, que ceux qui savent ne parlent pas et que ceux qui ne savent pas parlent.

Tout au plus, M. Berthold se limite à dire que le dossier de Murdochville monopolise énormément d'énergie au sein du Conseil des ministres, où l'on déploie les efforts maximum pour annoncer «cette semaine» les mesures choisies.

«J'ai passé la journée à répondre à des questions sur Murdochville. (...) Il y a tellement de gens impliqués (pour l'annonce). On ne peut parler maintenant. Les décisions seront annoncées par les ministres», laisse-t-il tomber.

La teneur des annonces, le nombre de ministres concernés, le lieu de l'annonce, son moment, tout n'est que spéculation, insiste Luc Berthold.

Le nouveau gouvernement devait annoncer ses intentions pour Murdochville avant le 30 juin, mais la démarche est reportée de semaine en semaine.

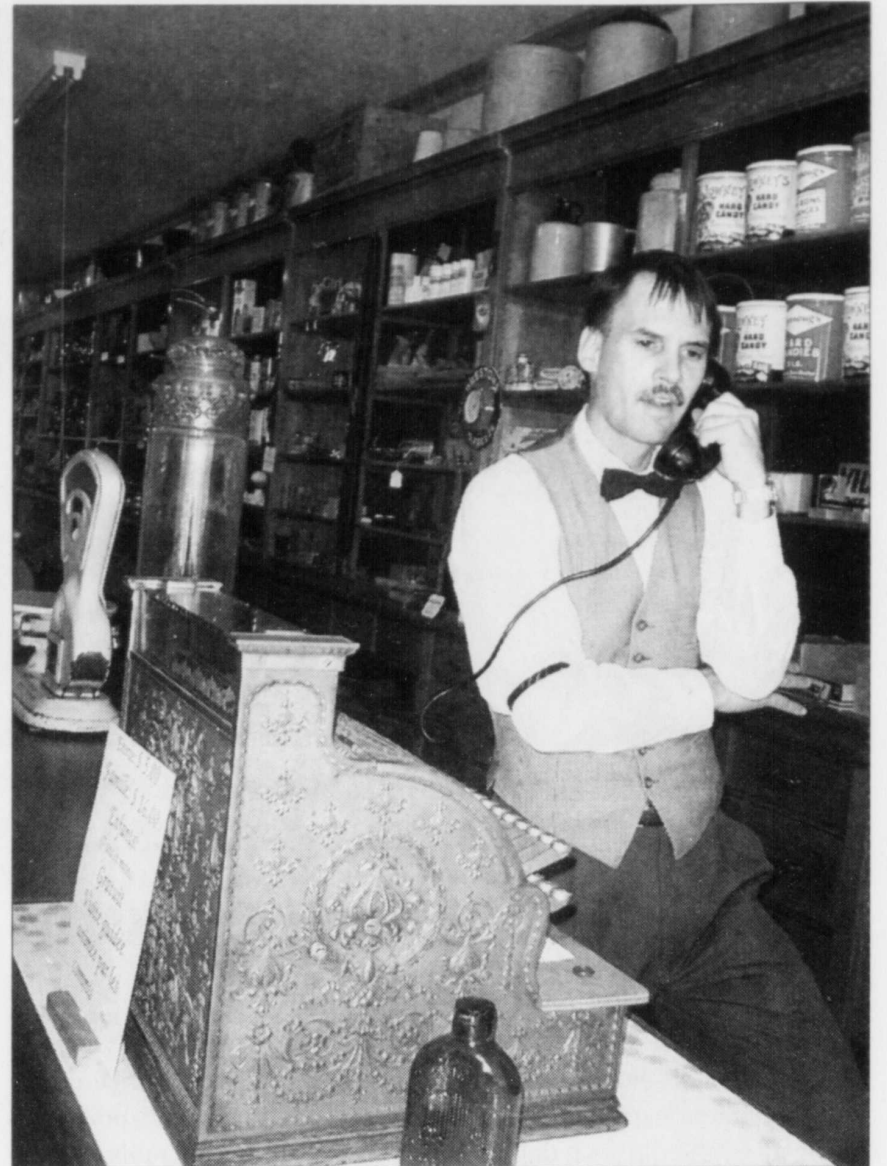
Le maire, Marc Minville, identifié au camp prônant la fermeture de la ville, continue de tenir le même discours. «Ça n'a pas changé. Ça prend de 400 à 500 emplois durables pour générer des revenus de taxe de 2 millions \$. Nous ne sommes plus capables d'attendre.»

PAS 50 MILLIONS \$ MAIS LA MOITIÉ

M. Minville estime maintenant, après avoir évoqué il y a un an le chiffre de 50 millions \$, qu'il faudrait de 20 à 25 millions \$ pour indemniser les citoyens de Murdochville afin qu'ils s'installent ailleurs. Il estime en outre qu'il n'y a pas beaucoup de projets créateurs d'emplois à l'étude pour sa ville.

Le conseiller Gilles Chrétien milite en faveur de la relance et affirme avec vigueur qu'il y a trois projets solides de relance économique. «Mais les promoteurs attendent que le nouveau gouvernement se prononce sur l'avenir de la ville. Je ne suis pas dans le secret des dieux. Je ne sais pas ce qu'ils vont annoncer, mais il va falloir qu'ils (les gens du gouvernement) soient clairs. Ils ont essayé de gagner des votes en disant qu'ils donneraient des indemnités de départ. Ils sont pris avec cette annonce.»

Les citoyens de Murdochville avaient voté à 65 % en faveur de la fermeture, le 25 août 2002, en croyant que de généreuses indemnités allaient leur être versées. En octobre, l'État québécois a débloqué 14 millions \$ pour la relance de la localité de 700 personnes, et celle des MRC Côte-de-Gaspé et Haute-Gaspésie. Un centre d'appels de la Société de l'assurance-automobile du Québec basé à Murdochville a embauché 55 personnes depuis le printemps.



L'illusion est parfaite: on fait un bond dans le temps en entrant dans le Magasin général historique de l'Anse-à-Beaufils, à Percé, tenu par Rémi Cloutier.

ANSE-À-BEAUFILS

Le magasin général fait dans le retour au début du siècle

NAOMIE BRIAND
Collaboration spéciale

■ ANSE-À-BEAUFILS — «Vous, madame, vous aimeriez pas ça avoir une belle laveuse à linge de même chez vous? C'est nouveau, ça vient juste d'arriver. Vous pourriez sauver ben du temps pour vous occuper de vot' ti dernier.»

C'est ainsi que Rémi Cloutier, vêtu de son costume du début du siècle, s'adresse aux visiteurs. L'illusion est parfaite: le Magasin général historique de l'Anse-à-Beaufils vous fait faire un véritable bond dans le temps, lorsque que la famille Robin régnait sur la Gaspésie et y exploitait une ressource aujourd'hui presque disparue, la morue.

Le père de Rémi Cloutier, Gaston, a acheté le magasin général de l'Anse-à-Beaufils en 1972, directement de la famille Robin. Il a exploité l'établissement jusqu'à sa mort en 2000, même s'il n'était pas rentable. Seulement pour l'amour des gens, de les voir chaque matin venir piquer une jasette à son comptoir. En 1997, un fonctionnaire de Patrimoine Canada avait même dit à la famille que le magasin serait un attrait touristique historique parfait. «Ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd», lance Rémi Cloutier, un sourire en coin.

UN TRÉSOR AU GRENIER

La mort de Gaston Cloutier marque la fin du magasin général. La famille s'attaque au ménage du bâtiment, et on découvre presque un trésor au grenier: des boîtes, des cannes de conserve, des sacs de farine, tous d'époque. «Le vieux stock était en haut, et imaginez, il en avait beaucoup: le grenier a 50 pieds de large par 100 pieds de

long!» explique M. Cloutier. De quoi garnir le magasin pour ravir les touristes.

Ce fut fait, à temps pour la saison touristique 2001, après un hiver passé à décaper les planchers, retrouver les couleurs d'époque du magasin, organiser des salles thématiques et peindre l'extérieur du bâtiment. «Quand j'ai fini de le peindre, j'ai eu un frisson. C'est comme s'il m'avait dit: salut, je reviens à la vie.»

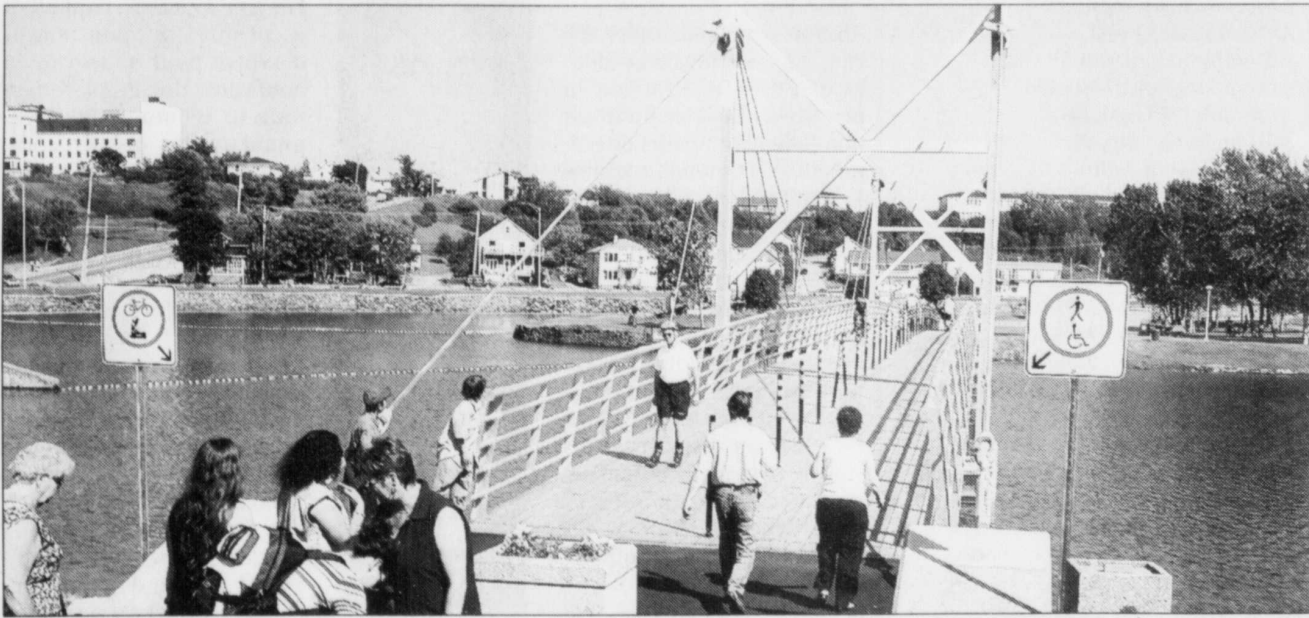
Cette année-là, 3900 visiteurs ont fait un saut dans le passé. En 2002, il furent 6300, et cette année, les prévisions sont de près de 8000 visiteurs. Il faut absolument que le magasin atteigne et maintienne ce seuil de visites afin d'être rentable. «Il faut absolument sauver le magasin, c'est notre seul but. Il y a ici un patrimoine épouvantable, on n'est pas pour tout perdre ça», plaide Rémi Cloutier.

Pour les visiteurs qui pensent s'enlever au magasin général, n'ayez crainte. Les guides sont de véritables animateurs et vous intègrent dans la visite. «Je suis un passionné du monde», lance M. Cloutier. C'est toujours un défi à chaque groupe.»

Le magasin propose quatre salles: le magasin, l'office, l'entrepôt et une exposition sur le métier de maréchal-ferrier, qu'André Escojido aura pris près de 30 ans à concevoir. À voir jusqu'à la fin de septembre.

Le magasin a besoin de 8000 visiteurs par an pour survivre

Toute nouvelle et toute belle



COLLABORATION SPÉCIALE ROMAIN PELLETIER

Depuis le début de juillet, une toute nouvelle passerelle en acier galvanisé avec tablier en bois relie le secteur de l'hôtel de ville de Matane au Parc des îles. Cette réalisation aménagée au centre-ville aura coûté 450 000 \$, subventionnée pour un montant de 179 000 \$ par le Programme de renouveau urbain et villageois du ministère des Affaires municipales du Québec. Réalisée par l'entreprise Remac de Jonquières, la passerelle fait 75 m de long et 4,3 m de large. Elle accueille les cyclistes et les patineurs à roues alignées d'un côté, ainsi que les piétons et les personnes handicapées se déplaçant en fauteuil roulant de l'autre. Elle remplace celle qui était érigée pratiquement au même endroit depuis 1971 et qui était devenue vétuste. R.P.

Rivière-du-Loup livrée à la musique et aux chansonniers

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

RIVIÈRE-DU-LOUP — La musique vole la vedette par les temps qui courent à Rivière-du-Loup. Après Les Respectables, Marc Déry et Catherine Durand, Stéphanie Biddle s'amène pour les grandes soirées Blues Assurances de l'Est, qui se poursuivent jusqu'à dimanche. Ce sera ensuite au tour des chansonniers de prendre d'assaut le grand chapiteau de la rue Lafontaine.

«Notre festival n'est pas conçu pour amener de gros noms. Aussi, ce ne sont pas les vedettes qui attirent la foule, mais l'événement dans son ensemble», affirme Gilles LeBel, du comité organisateur du Festival des chansonniers. Du 25 au 27 juillet, une quarantaine d'artistes, dont 17 nouveaux noms, présenteront une cinquantaine de numéros, sans prétention, dans le but premier de s'amuser. «La région foisonne de talents. Notre objectif est de les faire sortir de la maison.»

POUR AMATEURS

À sa neuvième présentation, le Festival des chansonniers, qui attire des milliers de visiteurs annuellement, permettra à des organismes culturels jeunesse de bénéficier de retombées non négligeables. «En 2002, nous avons remis 4000 \$ à l'école de musique de Rivière-du-Loup. Cette année la chorale Chanterivois, l'école de piano Manon Thériault, de même que



COLLABORATION SPÉCIALE MARC LAROUCHE

Sylvain Dionne participe à l'événement pour la première fois. Debout derrière lui, les organisateurs, MM. Gilles Lebel et Gilles LeBel.

l'Entre-Jeunes se partageront les profits», poursuit l'autre Gilles Lebel.

Les prestations, qui se déroulent sous le grand chapiteau Tourbières Berger, débutent à 16 h le vendredi 25 juillet et se poursuivent jusqu'en début de soirée dimanche, le 27. Les spectacles extérieurs se terminent à 23 h. Quelques-uns seront présentés sur la scène extérieure Maxi, de même qu'aux bars Amsterdam et 400 limites. Le prix d'entrée sous le chapiteau est fixé à 1 \$. «C'est un coût symbolique et les policiers n'arrêteront personne qui n'aura pas payé. C'est une contribution volontaire bienvenue pour nous

aider à combler les nombreuses dépenses», explique M. LeBel.

Si la plupart des chansonniers s'accompagnent à la guitare, un certain nombre, pour la première fois, s'accompagneront au piano, seuls ou en duo. La relève de l'événement semble assurée, puisque, de la quarantaine d'artistes, 10 sont âgés de moins de 20 ans. «C'est une aventure a débuté autour d'un café au Château Grandville il y a neuf ans, pour donner aux chansonniers amateurs la chance de se produire sur une scène. Nous sommes fiers de voir que la popularité de notre bébé va grandissant», concluent les organisateurs.

EN BREF

CANOTEUR DISPARU Vaines recherches

■ Les recherches qui se sont poursuivies toute la journée, hier, pour retrouver le corps du canoteur de 39 ans de La Doré, disparu samedi soir au lac à Jim, près de Dolbeau, ont été vaines. L'homme était parti à la brumante sans gilet de sauvetage, samedi, selon des témoins. Le canot a été retrouvé vide. «Les recherches sont difficiles puisque le lac est très profond, ce qui limite le nombre de plongées», a indiqué Hélène Nepton, de la Sûreté du Québec (SQ). Les plongeurs de la SQ ont donc cessé leur travail en fin de journée, hier. Ils reprendront ce matin. S.M.

Accident de scooter

■ Un conducteur de scooter se trouvait hier soir dans un état grave après une collision qui s'est produite dimanche, peu avant 20 h, à Sept-Îles. L'homme de 59 ans, de Sept-Îles, faisait son arrêt obligatoire au coin des rues Maltais et De Quen quand la voiture qui le suivait l'a heurté, est passée sur lui et l'a traîné sur une courte distance. Le conducteur de scooter a subi de graves blessures et a été transporté à l'hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec. La Sûreté du Québec a fait remiser la voiture, dont le conducteur était un homme de 43 ans, de Sept-Îles, pour inspection. La police soupçonne qu'un ennui mécanique soit à l'origine de l'accident, puisqu'il semble que l'automobile se soit emballée, causant la collision. S.M.

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'éditorial JEAN-MARC SALVET
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

La rivière aux promesses

Les gouvernements ont la mémoire courte. Celui de Jean Charest aussi. S'il est légitime de réviser les engagements du gouvernement précédent, on s'étonne que la construction des bassins de rétention de la rivière Saint-Charles, à Québec, fasse partie du lot.

Ces bassins ne sont pas la dernière coquetterie d'un maire, suspect à cause de ses sympathies péquistes, afin d'embellir le paysage urbain de la capitale. Il s'agit plutôt d'ouvrages essentiels destinés à parachever le travail d'assainissement des usines d'épuration, un travail laissé en plan... par les gouvernements précédents! C'est une question d'hygiène et de santé, d'accès public à la rivière et au fleuve, et non d'esthétisme.

Un peu d'histoire. Mars 1992, les deux usines d'épuration de la Communauté urbaine de Québec entrent en fonction. Le président de la CUQ, Michel Rivard, déplore déjà que «hélas, le gouvernement est devant une symphonie inachevée», car les usines, de taille réduite sous promesses de bassins, ne pouvaient accepter les débordements annuels causés par la pluie. Et l'État tergiversait à les financer. Les médias faisaient d'ailleurs leurs choux gras du retard de M. Rivard à tremper son gros orteil dans la baie de Beauport...

En effet, il faut comprendre que, jusqu'en 1965, les vieux quartiers de Québec, Beauport et Sainte-Foy n'utilisaient qu'un seul réseau d'égout pour leurs eaux pluviales et domestiques. Et il serait trop coûteux de doubler le réseau. Survienne donc un coup d'eau — il y en a 60 par année — les canalisations ne fournissent plus et tout se retrouve, nauséabond, dans la Saint-Charles. La rivière devient ainsi, bien malgré elle, un immense égout à ciel ouvert. Ce qui empêche encore aujourd'hui la baignade dans le fleuve, pendant quelques jours chaque fois.

Immenses réservoirs souterrains en béton, ces bassins captent le surplus d'eau pour retourner l'eau ainsi emmagasinée aux usines quand elles sont en mesure de la traiter.

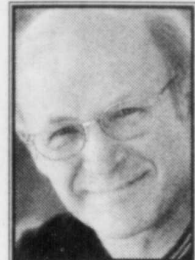
Lors de la construction des usines, la CUQ s'était pliée à la demande pressante du gouvernement afin d'en réduire la taille pour économiser. L'État s'engageait, en contrepartie, à subventionner à 90% la construction de ces bassins. Une économie nette de 73 millions \$ en procédant ainsi. Ce gouvernement, c'était celui de Robert Bourassa. Et le ministre des Affaires municipales était Claude Ryan.

En avril 2000, Jacques Langlois, chef de l'opposition à la Ville de Québec et président de l'arrondissement Beauport, ne manquait pas de rappeler que la construction des bassins était prioritaire pour la CUQ dont il a été le dernier président et qu'il était temps que l'État paie sa dette. «Les usines ont coûté 350 millions \$ au lieu de 500 millions \$.»

Voilà pour l'histoire. Lucien Bouchard, puis Bernard Landry, ont reconnu que le travail était inachevé. Ils se sont engagés à le faire pour les fêtes de Québec en 2008. Une première phase de travaux sera complétée d'ici quelques mois, pour 45 millions \$. Restent des bassins à construire pour 83,7 millions \$ le long de la Saint-Charles et pour 59,3 millions \$ dans la baie de Beauport et à l'Anse-au-Foulon.

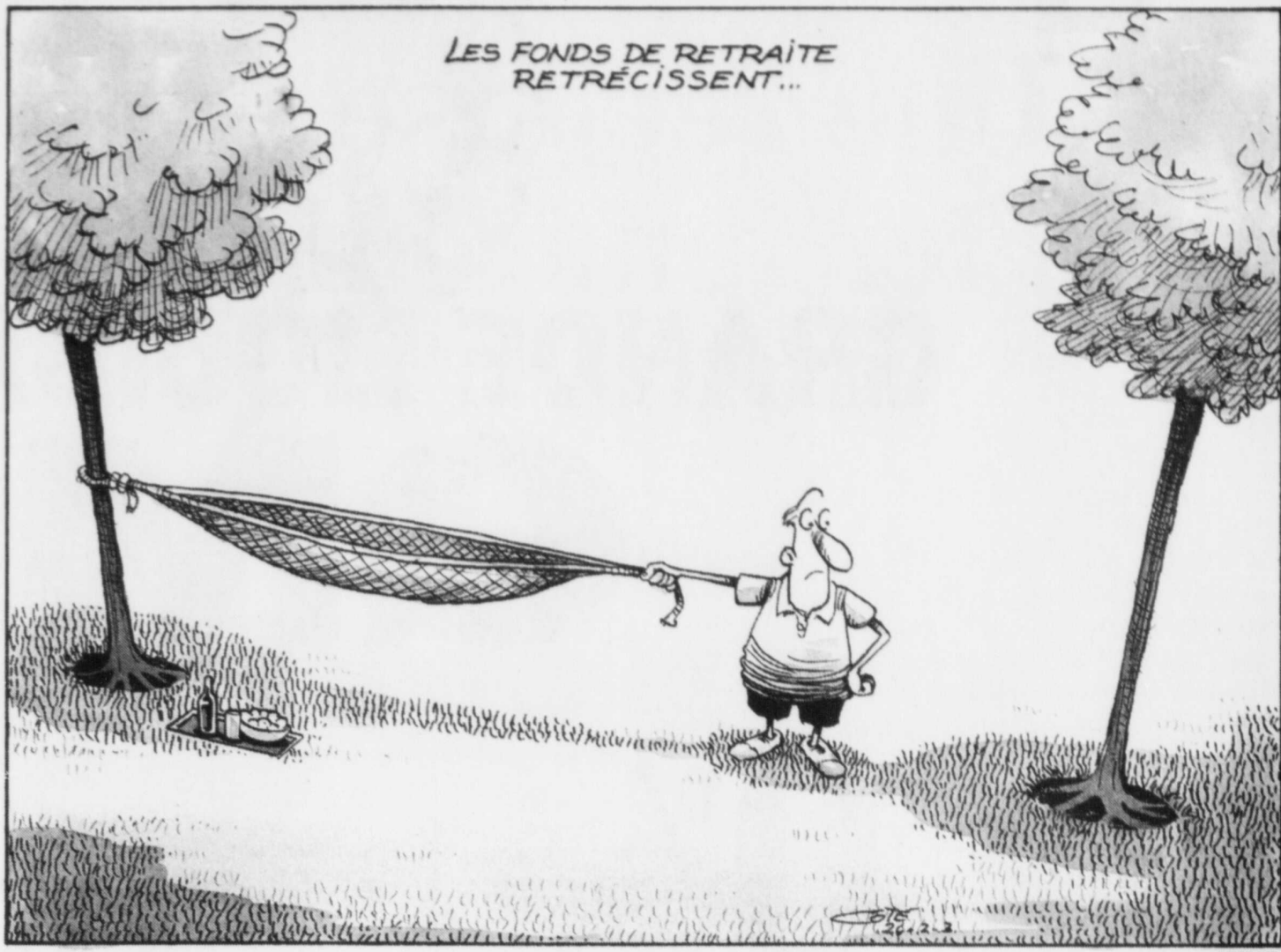
Quant à la renaturalisation des berges par des végétaux, on l'a mise, avec raison, aux oubliettes même si cela a permis de mettre en valeur les parcs Cartier-Brébeuf et de la Jeunesse. Les dalles de béton n'empêchent nullement leur fréquentation par les marcheurs, cyclistes ou patineurs. Mais le meilleur potentiel résidentiel dans Saint-Sauveur, Saint-Roch et Limoilou, c'est aux abords de la Saint-Charles qu'il se trouve. À condition qu'elle retrouve son air de rivière.

Le gouvernement Charest doit achever le travail. L'État n'a déjà que trop tardé.



Robert Fleury

R.Fleury@lesoleil.com



André Ouellet ne gagne pas 500 000 \$ par an !

François Legault

L'auteur est gestionnaire aux relations avec les médias à Postes Canada

J'aimerais corriger certaines allégations que comportait l'article de la Presse canadienne du 2 juillet. L'auteur y soutient que M. André Ouellet pourrait toucher plus de 500 000 \$ cette année à titre de président-directeur général de Postes Canada. Cette allégation est trompeuse, alors que l'affirmation voulant que M. Ouellet reçoive une rémunération de 408 000 \$ est tout simplement erronée. L'auteur aurait dû vérifier le décret ministériel, un document public. Il se serait alors rendu compte que la rémunération de M. Ouellet est bien en deçà de ce qui a été rapporté.



André Ouellet, pdg de Postes Canada

Bien qu'en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels il nous soit interdit de révéler la rémunération et les avantages exacts de tout individu, je peux dire qu'en tant que président-directeur général, M. Ouellet reçoit entre 256 000 \$ et 301 900 \$ par année. Le 1^{er} janvier 2002, la gouverneure en conseil lui avait accordé une augmentation de 2,3%. Par ailleurs, cette année, M. Ouellet recevra une augmentation de 2,5%, même si le comité consultatif avait recommandé qu'on lui accorde une augmentation de 2,8%.

Les salaires des têtes dirigeantes des sociétés d'État sont recommandés par un groupe consultatif formé de représentants du secteur privé. Les salaires sont cependant approuvés par la gouverneure en conseil. Le Groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction dans la fonction publique fait des recommandations quant à la rémunération des têtes dirigeantes de sociétés d'État qui sont nommées par le gouvernement. Celles-ci sont prises en considération par la gouverneure en conseil afin d'établir la rémunération appropriée pour ces postes.

Notons d'autre part que M. Ouellet a accepté le poste de président-directeur général à un salaire moindre que celui de son prédécesseur et bien en deçà de ce qui avait été suggéré par le comité consultatif. Quant au renouvellement du mandat de M. Ouellet en tant que président-directeur général l'an dernier, l'annonce avait été applaudie par plusieurs groupes, dont l'Association nationale des grands usagers postaux, l'Association canadienne du marketing et nos syndicats.

Les compétences de l'honorable André Ouellet pour le poste qu'il occupe sont sans équivoque. Il a été ministre des Postes à deux différentes reprises, soit de 1972 à 1974 et de 1980 à 1981. C'est sous la gouverne de M. Ouellet que le ministère des Postes a été transformé en société d'État. En 1981, M. Ouellet est devenu le premier ministre responsable de la Société canadienne des postes, poste qu'il a occupé jusqu'en 1984.

M. Ouellet a été nommé président du conseil d'administration de la Société canadienne des postes en 1996 et est de-

venu président-directeur général trois ans plus tard. Depuis que M. Ouellet est à la barre de Postes Canada, la société d'État réalise un profit année après année et est devenue une entreprise qui génère 6 milliards \$ annuellement.



La société d'État réalise un profit année après année et est devenue une entreprise qui génère 6 milliards \$ annuellement.

CARREFOUR DES LECTEURS

Une auto propre, propre...

Il ne faut pas avoir l'habitude d'arroser ses tomates pour proposer une telle absurdité comme la nouvelle politique sur l'eau potable à la Ville de Québec! Trois heures d'arrosage, aux deux jours, en fin de soirée, pour que nos potagers, nos plates-bandes, arbres et arbustes survivent! Mais on a tout le loisir de laver notre voiture, quatre fois par jour si on le désire, à la condition d'avoir un boyau d'arrosage muni d'un pistolet (pour ne pas gaspiller, nous dit-on...). Soit! Gaspillions-nous de l'eau quand nous arrosons nos tomates? On ne veut pas faire mourir notre jardin, on veut manger des légumes sains et bons! Quelle incongruité! On a le droit d'avoir une belle auto propre et reluisante mais pas de cultiver notre propre potager pour manger des légumes frais! D'accord pour une politique sur l'eau potable, mais des conditions aussi absurdes? Avant, les arrosages étaient étendus sur toute une journée... Maintenant entre 20h et 23h, tous les arrosages du voisinage vont fonctionner en même temps! Quelle intelligence de la part de notre conseil de ville, bravo! Et vous continuerez d'arroser les rues pour les rendre plus propres! Avec quoi? Avec de l'eau potable, même en temps de sécheresse! Mes tomates vont se dessécher, mais heureusement, mon auto sera propre et la rue encore

plus! Quel plaisir de vivre dans la belle grande ville de Québec!

Catherine Leblanc
L'Ancienne-Lorette

Prenez et..., choquant!

En réponse à Danielle et Jacques Couet de Beauport, nous avons été également choqués par cette publicité de la bière Stella Artois. Il n'y en a pas qu'une sur les routes du Québec, et elles citent plusieurs textes tous tirés de l'Évangile. Ce sont des phrases très choquantes à lire en parlant d'une bière. Cela ridiculise la religion catholique et les croyants. Nous avons accepté de retirer les signes visibles de la religion dans les endroits publics, sous prétexte de respect pour les autres. Il faudrait au moins qu'on ne les remette pas pour justement nous manquer de respect. «Stella est Stella, et Artois est son prophète.»

Carole et André Hudon
Baie-Saint-Paul

Performance?

(Au ministre Philippe Couillard)
Je suis consternée par votre décision de privilégier l'hôpital Saint-François d'Assise comme deuxième site d'accouchements. Œuvrant à Saint-Sacrement comme infirmière depuis 31 ans, dont cinq ans en maternité, je ne comprends plus. À cause de la performance. Depuis le temps que nos dirigeants plaident pour des unités per-

formantes... Il est de notoriété publique que l'HSS l'emportait largement sur Saint-François d'Assise à ce titre. Que de fois avons-nous dû panser les plaies des pertes subies à HSS: chirurgie vasculaire, hématologie, greffe de moelle, grands brûlés...

Jocelyne Thériault
Québec

Fête de la Saint-Jean

La fête de la Saint-Jean, c'est une journée pour se rappeler ses origines, sa culture. Se souvenir des luttes que nos ancêtres ont dû mener pour faire valoir leurs droits, pour vivre et quelquefois survivre en langue française. Que faisons-nous dans nos petites communautés pour notre belle langue? Dans ma petite ville de banlieue, en ce 24 juin, il y a réjouissance collective. Belle performance des responsables et de quelques bénévoles. Journée réussie. Bravo. Cependant, je n'en crois pas mes oreilles, à peine 25% des chansons diffusées ce jour-là sont de langue française. Pourtant, c'est la fête de la langue française. Où est rendue notre fierté de vivre et de parler en français? Que nous reste-t-il à transmettre à nos enfants, comment feront-ils pour comprendre les us et coutumes que nos ancêtres ont si courageusement défendus et les transmettre à leur tour?

André Rochefort
Beauport

Où donc est Charlie?

(À Alain Dubuc)

Voir une telle réorganisation (la fermeture de l'obstétrique à Saint-Sacrement) comme si c'était un simple jeu de déplacement, c'est ça le drame! «On a jamais parlé de la clientèle...» Je me demande bien qui va offrir le service à la clientèle. Des gens heureux d'être à une vocation extraordinaire de l'entrée en route d'êtres humains. Des gens qui, inconsciemment, souhaitent de tout cœur ce réaménagement; la vocation, c'est le prima de leur action. Ces personnes ont tellement de générosité qu'on peut les barouetter et elles en jouissent, elles en redemandent... Le drame, c'est le déracinement, la désorganisation. Penser que le service à la clientèle sera meilleur avec des gens qui vont ressentir le déracinement jusque dans leurs tripes, c'est ça le drame. Le drame, c'est que dans le réseau de la santé, la limite des congés de maladie est depuis longtemps atteinte; tant qu'à l'avoir franchie, aussi bien continuer. Le drame, c'est ce qui fonde les décisions des gens qui se nomment eux-mêmes les décideurs. On dirait qu'en nos lieux, le fait d'être en politique, ça donne automatiquement toutes les compétences, sauf celle de savoir comment ça marche les êtres humains.

Martin Gauthier
Être humain
Rimouski

La mari, enfin!

Enfin des premiers pas vers la légalisation de la marijuana. On aura dorénavant le droit d'avoir jusqu'à «un quart» sur nos sans crainte d'emprisonnement. Nos amis les fournisseurs et trafiquants sont moins chanceux: les pénalités seront plus sévères pour eux. Si on a le droit d'en avoir, il faudrait que ce soit plus difficile de s'en procurer? C'est un premier pas. Bientôt, la population sera sensibilisée à la présence de la mari et on pourra adoucir les pénalités pour ceux qui œuvrent dans le réseau. Dans quelques années, le gouvernement pourra enfin établir son propre réseau (comme la SAQ), en offrant du cannabis de qualité...

Pierre-André Poupard
Québec

ÉCRIVEZ-NOUS!

Votre opinion compte pour nous. Pour être publiés, vos courriels ou vos lettres doivent être très courts, d'intérêt public, identifiés de vos nom, adresse et numéro de téléphone. Nous nous réservons le droit de les résumer, de les raccourcir ou de ne pas les publier.

Adressez-les comme suit:

Par courriel:

opinion@lesoleil.com

Par la poste:

Carrefour des lecteurs

Journal Le Soleil

925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547

Succ. Terminus, Québec, Qc, G1K 7J6

BIEN PLUS.



GRANDE LIQUIDATION GM

0%

**DE FINANCEMENT À L'ACHAT
PENDANT 60 MOIS[†]**

PLUS

1000\$ de réduction*

**À L'ACHAT OU À LA LOCATION,
SUR PRESQUE TOUS
LES MODÈLES 2003.**

PLUS DE PUISSANCE

Moteur ECOTEC 2,2L de 140HP

PLUS DE PLAISIR

Tenue de route et maniabilité améliorées
 Transmission manuelle 5 vitesses Getrag

PLUS DE SÉCURITÉ

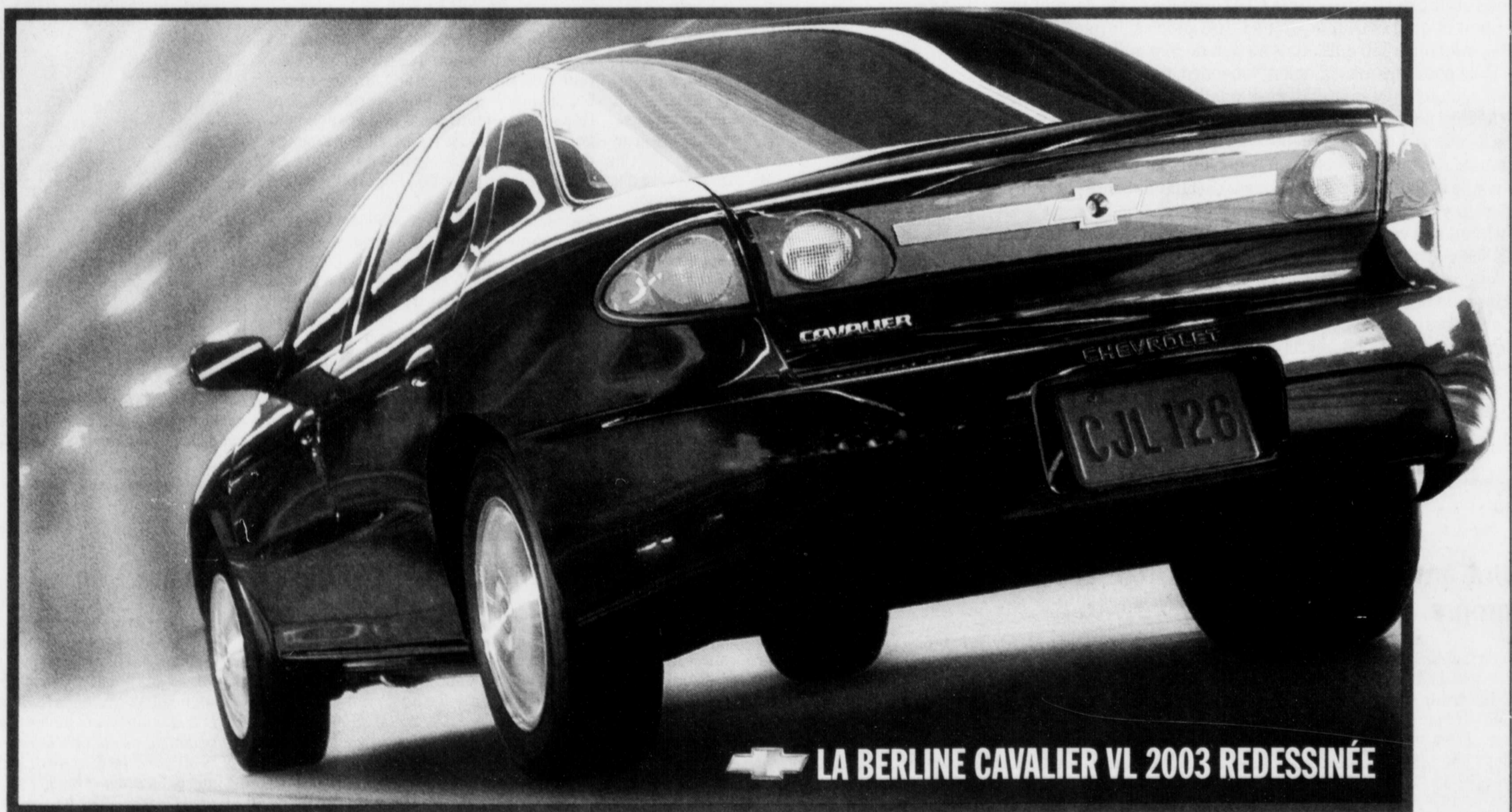
2 sacs gonflables à déploiement adapté
 Système antivol PASSLock

PLUS DE FIABILITÉ

Garantie 5 ans ou 100 000 km sur
le groupe motopropulseur sans franchise

PLUS DE FLEXIBILITÉ

Banquette arrière à dossier
rabattable divisé 60/40



LA BERLINE CAVALIER VL 2003 REDESSINÉE

LOCATION

148\$/mois*

TERME DE 48 MOIS
INCLUT LA RÉDUCTION DE 1000\$*
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS
TAXES EN SUS

0\$ dépôt de sécurité*

ACHAT

241\$/mois**

TERME DE 60 MOIS
INCLUT LA RÉDUCTION DE 1000\$*
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS
TAXES EN SUS

0\$ comptant**



L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit.
Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant au modèle neuf 2003 en stock suivant: Cavalier VL (1JC69-R7A). Photo à titre indicatif
seulement. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Frais reliés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison.
* Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois avec versement initial de 2353\$ ou échange équivalent. À la location, transport et préparation inclus.
** Paiements mensuels basés sur un terme de 60 mois sans versement initial. À l'achat, préparation et transport inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus.
* Le crédit de 1000\$ comprend les taxes applicables et est inclus dans les offres de cette publicité. *Taux de financement à l'achat de 0% disponible pour des termes allant jusqu'à 60 mois. Ces offres sont exclusives
et ne peuvent être jumelées à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut fixer son propre
prix. Un échange de véhicules entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

